



Programme d'activités 2026

Assemblée Générale

2 avril 2026

1. Vie institutionnelle

1.1 Animation de la vie institutionnelle, des partenariats et suivi des politiques publiques

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France, fondée en 1971 a pour objet de « (...) regrouper l'ensemble des Parcs naturels régionaux et d'en constituer la tête de réseau pour contribuer au développement et soutenir la politique nationale des Parcs naturels régionaux (...). » Extrait des statuts de la FPNRF. Titre I.

En conséquence, elle conduit une action de représentation nationale importante auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, de l'Europe. Elle prend des motions sur des grands sujets en lien avec l'environnement, le développement durable, le rural, et les fait connaître (presse, partenaires et institutions). Elle agit également sur les politiques nationales de l'environnement à travers des propositions législatives et réglementaires de mesures susceptibles de garantir et consolider la politique des Parcs naturels régionaux, ou à travers des alertes sur les mesures susceptibles de la fragiliser.

Actions 2026 :

1/ Animation des instances statutaires :

- Préparation et animation des Bureaux et de l'Assemblée générale
- Positionnement sur les sujets d'actualité
- Coordination de l'activité des Commissions : priorités, transversalité.
- Animation du groupe des directeurs de Parcs : organisation d'une réunion des Directeurs tous les 2 mois, organisation d'une session d'accueil des nouveaux directeurs, appui-conseil stratégique et technique au quotidien, organisation d'un séminaire annuel.
- Impulsion et animation de réflexions transversales sur des sujets d'actualité (évolution législatives, programmes nationaux...)

2/ Représentation dans les instances nationales et internationales, participation aux comités de pilotage de politiques publiques, construction et animation des partenariats publics

- Participation aux instances consultatives de l'Etat
- Construction, renouvellement et animations des partenariats nationaux : conventions cadre, conventions de coopération, convention de subventions, adhésions.
- Contribution à différents comités de pilotage nationaux : outils de gestion des aires protégées...
- Contribution aux politiques « de transition » : climat, biodiversité...
- Mobilisation des partenaires dans le cadre des évènementiels 2026 (séminaires, assemblée générale...)
-

3/ Consolidations des liens avec les Collectivités, suivi des politiques territoriales :

- Relations avec les représentants nationaux des différentes collectivités (ARF, ADF, ADCF...) dans le cadre de leurs compétences : identification des enjeux, et des pratiques à promouvoir, construction de positionnements

- Veille nationale et information des parcs sur les différentes politiques publiques territoriales en lien avec les missions des Parcs
- Positionnement des Parcs sur les enjeux, leur éligibilité et l'articulation avec les EPCI, les PETR, les agglomérations et métropoles...

4/ Veille juridique et contributions législatives et réglementaires

- Analyse des textes susceptibles d'impacter la politique des parcs naturels régionaux.
- Contributions techniques et/ou propositions, selon l'actualité du Parlement et du Gouvernement
- Suivi des contentieux éventuels et recueil de la jurisprudence
- Appui-conseil auprès du réseau des Parcs sur l'interprétation des textes.
- Veille et suivi des difficultés rencontrées par les syndicats mixtes de Parcs, appui conseil sur leurs statuts, veille sur leurs budgets.

5/ Appui au développement du modèle PNR à l'étranger

1.2 60 ans des Parcs

Les décennies depuis la création des Parcs naturels régionaux, en 1967, représentent toujours une bonne occasion de valoriser leurs expériences, de s'ouvrir à des regards extérieurs pour préparer l'avenir, mais aussi de concentrer la communication.

Actions 2026 :

- Organisation de 4 soirées-débats. Ces débats feraient appel à des experts de renommée, en mélangeant de jeunes talents et des talents confirmés, soixantenaires, symboliquement. Ces débats se dérouleront à la fédération pour profiter de la grande nouveauté de la décennie : nos nouveaux locaux.
- Une journée à Paris, plus anglée célébration, mais dans la suite et la logique des quatre soirées.
- Une publication sur le fond sur l'impact des Parcs naturels régionaux dans l'aménagement du territoire et l'environnement, sous l'angle de l'innovation : pour cela s'esquisse un projet avec Village magazine qui nous assurerait savoir-faire éditorial et force de diffusion abonnés et visibilité chez les marchands de journaux.
- La création d'un label 60 ans pour concentrer des événements et publications de la fédération et des Parcs liés à cette année anniversaire.

2. Recherche et innovation

- **Pilotage** : Conseil d'Orientation, de Recherche et de Prospective (CORP)
- **Président** : François Mitteau

2.1 Développement et valorisation de la recherche et de l'innovation : Animation du CORP et des échanges entre conseils scientifiques, liens avec la recherche

Objectifs :

- Encourager la recherche et l'innovation, dans le cadre des missions des PNR. Renouveler les solutions dans les territoires,
- Engager des réflexions prospectives sur l'évolution des Parcs naturels régionaux
- Susciter des expérimentations et leur transfert
- Inciter à la coopération et la mise en réseau des Conseils scientifiques

Actions 2026 :

1/ Animation du Conseil d'orientation de recherche et de prospective (CORP) de la Fédération

- Organisation de deux réunions annuelles du CORP et de réunions régulières du bureau du CORP
- Saisines, en tant que de besoin, sur les sujets de travail de la Fédération (droit à la nature, évolution de l'outil charte)
- Facilitation des échanges d'informations avec les commissions thématiques et chargés de mission de la FPNRF ;
- Accompagnement dans la préparation du congrès : contribution à la réflexion du thème du congrès 2026, mobilisation de chercheurs et experts du "prendre soin", réalisation d'un webinaire ouvert, d'un temps spécifique élus-CORP-directeur et d'une synthèse sur le thème
-

2. Stimuler la recherche et les échanges interParcs

En lien avec et en soutien du président du CORP

- Organiser la rencontre annuelle des présidents de conseils scientifiques des Parcs et du CORP
- Faciliter les partenariats entre Parcs, Fédération, bailleurs de fonds et organismes de recherche et d'enseignement supérieur, avec pour objectif de développer la recherche scientifique de toutes disciplines sur les territoires de Parcs.
- Valoriser la recherche dans les parcs : gestion d'une base de données des actions et productions des Conseils scientifiques
- Mise à disposition des productions via une plateforme SharePoint
- Faciliter les échanges avec les Parcs pour la mise en œuvre des conventions cadre avec la recherche

2.2 Transfert initiatives

Objectifs

- Accompagner financièrement le transfert et la formalisation d'expérimentations sur les transitions d'un territoire à l'autre.
- Mettre en œuvre un projet de recherche sur le transfert et la diffusion d'initiatives innovantes des PNR en matière d'adaptation des transitions :

Actions 2026 :

- Finalisation de la mise en œuvre par les Parcs des projets ayant fait l'objet d'une convention en 2023-24 –25 (PNR Baronnies provençales, PNR Chartreuse et PNR Doubs-Horloger et Haut-Jura
- Mise en œuvre d'une prestation d'évaluation des projets et de mise en perspective
- Organisation d'un séminaire de valorisation et de mise en perspectives

3. Chartes et syndicats mixtes

- **Président par intérim** : Philippe Gamen, Président délégué de la Fédération
- **Vices Présidents** : Benoit Baranger (Loire Anjou Touraine), Dominique Escaron (Chartreuse)
- **Directeurs référents** : Emmanuelle Guilmault, (Gâtinais français), Sébastien Desanlis, (Baie de Somme Picardie Maritime) ; Artur Fatela, (Chartreuse)

3.1 Chartes et procédures : Accompagner les Parcs en projet et les renouvellements de chartes

Objectifs

- Accompagner les Parcs dans la procédure d'élaboration et de révision des chartes
- Appuyer les Parcs sur les contenus rédactionnels des chartes, lors de la création ou de la révision.
- Expertiser les chartes en préparation de l'avis rendu par la Fédération.

Actions 2026 :

1/ Instruction des dossiers d'opportunité, d'avant-projets et projets de chartes en révision et en création :

- Instruction et préparation des avis :
 - o **11 Avis sur projet de charte, incluant une visite de terrain :**
 - PNR du Haut-Languedoc : Février 2026
 - PNR de la Haute-Vallée-de-Chevreuse : premier semestre 2026
 - PNR des Préalpes d'Azur : premier semestre 2026
 - PNR du Périgord-Limousin : premier semestre 2026
 - PNR des Boucles de la Seine Normande : premier semestre 2026
 - PNR des Caps et Marais d'Opale : second semestre 2026
 - PNR des Landes de Gascogne : second semestre 2026
 - PNR des Ballons des Vosges : second semestre 2026
 - PNR du Golfe du Morbihan : second semestre 2026
 - Projet de PNR Montagne Basque : second semestre 2026
 - Projet de PNR Massif des Maures : second semestre 2026
- Préparation des visites de la délégation de la Fédération (Rapporteur + Chargé de mission) à organiser en amont des Avis sur projet de chartes : 10 visites sur terrain

2/ Accompagnement individuel

Un accompagnement individuel quotidien à distance est proposé par la Fédération dans la procédure d'élaboration et de révision des chartes de parcs naturels régionaux. Un accompagnement spécifique en cas de difficultés particulières ou de contexte complexe peut également être organisé. (30 parcs concernés).

3/ Accompagnement collectif

Des journées d'échanges seront organisées tout au long de l'année afin de favoriser l'échange d'expériences pour permettre aux directeurs, chargés de missions et porteurs de projet d'échanger sur des problématiques communes, les Régions et l'État sont également conviés à ces réunions. Il s'agit d'aborder des questions de procédure, de méthodologie ou des thématiques précises en fonction des besoins exprimés et de l'avancement de chacun dans la procédure.

- Poursuite des Cafés de rêv' (1 par mois, soit 11 cafés de rêv' - pas le mois d'août)
 - à Réunions en visio-conférence à destination des directeurs, chargés de mission révision et référents techniques des régions : lieu d'échange libre : question sur la procédure, retours d'expériences, actualités diverses...
- Organisation de webinaires à destination des Parcs en révision et des Parcs en création :
 - o Webinaires thématiques concernant les sujets de fonds :
 - Sujets à adapter en fonction des demandes et des actualités du réseau
 - Sujets envisagés : la cartographie dans les chartes (plan de Parc), paysages,

4/ Suite de la modification de la procédure de révision des chartes :

Travail de réforme de la procédure de révision des chartes de PNR – en lien avec les Régions, les Parcs, et l'État.

- Poursuite du travail de réflexion et de conception de la nouvelle procédure de révision des chartes avec les partenaires mentionnés.
- Accompagnement juridique (cabinet d'avocats) dans l'élaboration des textes législatifs et réglementaires traduisant la nouvelle procédure - suite de la prestation débutée en 2025.
- Travail de réflexion sur la nature de la charte, avec les partenaires publics mentionnés, et avec un prestataire extérieur spécialisé dans l'innovation des politiques publiques.

6 / Capitalisation et partage des données

- Capitalisation et partage de l'expérience des Parcs par le biais de l'espace Ressources du pôle Chartes sur le site internet de la fédération, des espaces collaboratifs d'échanges : partage d'exemples et de modes de faire, élaboration et mise à jour de fiches thématiques et méthodologiques, partage des supports et comptes-rendus des journées d'échanges
- Travail de mise à jour prioritaire des fiches thématiques suivantes : trames vertes et bleues, réintroduction de la publicité et circulation des véhicules à moteur

7 / Participation aux échanges des réseaux nationaux

- Sur sollicitation, groupes techniciens des régions de Régions de France.
- Éventuels séminaires et colloques nationaux en lien avec le contenu des chartes et leur portée juridique, la procédure de création/révision, la gouvernance et le projet concerté.

8/ Mise à jour de la carte nationale des Parcs naturels régionaux et des projets de Parcs (deux fois par an)

- Récupération et création du contour des nouveaux PNR et des projets de PNR, sur la base de la BD Topo thème administratif dans sa dernière version
- Création de cartes SIG superposables, pour les PNR et pour les projets de PNR, puis export en Adobe Illustrator.

- Animation du réseau des géomaticiens de Parcs GéoPNR : Mise à jour d'une page web, de l'espace collaboratif et de la mailing list, organisation d'une journée d'échanges annuelle.
- Mise en œuvre de la circulaire NOR : DEVL1237893C du 15 février 2013, sur la transmission des données sur les Parcs naturels régionaux au Museum d'histoire naturelle (INPN)
 - Mise en place d'un WebSIG permettant à chaque Parc de se connecter et de mettre à jour son contour, relance des Parcs et informations aux nouveaux Parcs ou Parcs renouvelés.
 - Mise aux normes de la donnée « limites des PNR » et transmission à l'INPN.
 - Participation à la réunion annuelle du SINP.
- Mise à disposition de la liste des communes classées auprès des organismes publics qui sollicitent la Fédération.

3.2 Appuyer l'évaluation en continu des chartes

Objectifs

- Animer le réseau et renforcer les compétences des Parcs sur l'évaluation de la mise en œuvre de la charte ainsi que sur le suivi de l'évolution du territoire
- Identifier les méthodes et outils de suivi de l'évolution du territoire p
- Partager le savoir-faire des Parcs en termes d'évaluation et aider à l'appropriation de cette thématique

Actions 2026 :

- Organisation de deux réunions en visio-conférence et une réunion en présentielle de la Communauté évaluation dans l'année : réunion nationale d'échange avec retour d'expérience des Parcs sur les thématiques de fond liées à l'évaluation ; les modes de faire, échanges d'information sur la vie du réseau. Ces réunions sont ouvertes aux réseaux des PNR, PNx et PNM
- Élaboration d'une fiche méthodologique guide sur l'évaluation :
- Conseils pour élaborer le dispositif de suivi-évaluation
- Conseils pour réaliser l'évaluation intermédiaire
- Conseils pour réalisation l'évaluation finale
- conseils organisationnels sur l'évaluation en continue
- Réalisation d'un support de communication pédagogique à destination des élus des Parcs pour les sensibiliser sur l'évaluation : infographie ou vidéo
- Contribution aux webinaires et aux ressources sur l'évaluation avec l'OFB : élaboration du programme et participation à l'animation
- Appui quotidien aux Parcs dans la mise en œuvre de l'évaluation : conseils, recueil d'expériences (dispositifs, questions évaluatives, évaluation finale...),

3.3 Doter les Aires protégées d'un logiciel de pilotage et d'évaluation commun : le logiciel EVA

Objectifs

- Développer l'utilisation du logiciel dans les trois réseaux de parcs
- Offrir aux parcs un dispositif d'animation et de partage de compétences
- Renforcer les performances du logiciel

Actions 2026 :

1/ Renforcer l'utilisation du logiciel :

Appui à la mise en place du logiciel et suivi pour les nouveaux comptes

- Mise à jour de la documentation en ligne et gestion d'un centre de ressources sur le logiciel EVA par et pour les parcs
- Assistance de premier niveau et suivi de l'utilisation
- Création d'un module de formation en ligne (report 2025)
- Refonte et organisation des formations en présentielle en partenariat avec l'OFB

2/ Renforcer l'animation du logiciel

- Animation des instances de pilotages : comités de pilotages (bimensuel), comités techniques (trimestriel) et stratégiques (semestriel).
- Organisation d'un séminaire EVA en présentiel pour les référents EVA pour échanger et se former sur le logiciel et créer du lien dans le collectif
- Développement des échanges entre référents EVA : utilisation et animation d'une mailing liste, d'un groupe collaboratif et organisation de cafés EVA et webinaires
- Communication autour du logiciel : maintien des outils de communication pour le logiciel EVA (website, vidéo démo...) et révision de la note stratégique
- Contribution d'un sujet "EVA" pour la communauté évaluation
- Animation de la collaboration avec l'OFB, les PNx et les PNM

3/ Renforcer les performances du logiciel

- Poursuite de la mise à niveau technique qui vise à revoir l'architecture de code du logiciel pour gagner en performance, sécurité et longévité (avec du report 2025)
- Suivi des prestations externalisées : maintenance, développement, infogérance, assistance, développement
- Organisation et suivi des évolutions du logiciel pour répondre aux besoins des parcs
- Élaborer une stratégie de collecte des données au niveau national via EVA : revoir certaines fonctionnalités du logiciel et accompagner les têtes de réseau dans la mise en place de tableau de suivi pour la collecte de données au niveau national pour chaque réseau de parc.

3.4 Syndicats mixtes : Consolider le fonctionnement des structures de gestion des Parcs

Objectifs

- Consolider l'organisme de gestion des parcs
- Consolider les budgets des Parcs
- Adapter, faire évoluer métiers et statuts des équipes des syndicats mixtes de Parc

Actions 2026 :

- Appui-conseil sur les modifications statutaires des syndicats mixtes de parcs, avis sur les statuts modifiés dans le cadre des révisions/créations
- Veille sur les évolutions juridiques du syndicat mixte, les difficultés administratives
- Organisation des échanges sur les outils et méthodes de gestion des syndicats mixtes de Parcs : animation d'une foire aux questions, du groupe collaboratif des responsables administratifs, rédaction ou mise à jour de notes de synthèse.
- Suivi annuel des tableaux de bord « budgets » et « ressources humaines » des syndicats mixtes de parcs
- Développement de la formation dans les PNR :
- Mise en place d'un cycle management pour les directeurs et directeurs adjoints
- Contribution au groupe de travail de l'OFB (GT Décap)
- Renforcement des compétences des administratifs
- Animation des échanges inter-parcs :
- Organisation du Séminaire annuel des Responsables administratifs, animation des espaces collaboratifs (PNR des Baronnies provençales, 21-23 avril 2026)
- Organisation de Cafés administratifs mensuels
- Organisation d'un webinaire sur la responsabilité des gestionnaires (22 mars 2026)

4. Communication

- **Présidente** : Catherine Marlas, présidente Parc des Causses du Quercy
- **Vices Présidents** : Dominique Santoni (Luberon), Vincent Dedieu (Landes de Gascogne)
- **Directrice référente** : Céline Davril-Bavois (Ardennes)

4.1 Communication générale

Objectifs :

- Communiquer sur le sens du projet des Parcs, développer la notoriété et asseoir l'image des Parcs, offrir aux Parcs un cadre de communication homogène et favoriser le partage de pratiques en matière de communication. Cette action alimentera les objectifs de la stratégie de communication de la Fédération.
- Être reconnu comme un partenaire clé des décideurs politiques dans les champs de l'aménagement et de l'égalité des territoires, de la transition écologique et de l'agriculture/alimentation.
- Réaffirmer le modèle PNR, auprès de trois cibles grand public prioritaires et par le biais d'offre packagées dédiées : les consom'acteurs – les touristes – les actifs métropolitains.
- Engager l'ensemble des parties prenantes internes aux parcs - notamment les élus, cible prioritaire - pour renforcer le poids du collectif.

Actions 2026 :

- Organisation de deux réunions de commission pour accompagner la stratégie de communication de la Fédération des Parcs et le déploiement de son plan d'actions.
- Déploiement et suivi d'application de la stratégie de communication et de l'audit numérique de 2024.
- Organisation du séminaire « Communication » au printemps dans le Parc naturel régional de Chartreuse. Il est destiné aux chargés de communication des Parcs, et ouvert aux membres de la commission communication de la fédération. Il a pour but de partager les pratiques, cibles et objectifs de communication. Un intervenant apportera un regard extérieur sur un sujet de communication.
- Accompagnement dans la mise en œuvre de la charte graphique des Parcs naturels régionaux auprès des Parcs naturels régionaux, des projets de Parcs.
- Suivi des créations et dépôts de marque par le ministère, suivi et accompagnement du ministère et de Parcs pour leur DNS, accompagnement des projets de Parcs en la matière.
- Accompagnement dans la déclinaison de la charte graphique fédérale auprès des chargés de mission de la Fédération et appui à leur réalisation d'éditions thématiques, rafraichissement des gabarits et mise à disposition sur Canva
- Accompagnement à la communication de Valeurs Parc naturel régional, participation aux commissions marque, coordination entre les outils de communication institutionnel et ceux

de la marque. Le système d'information systématique dans les commissions communication et marque est conservé.

- Accompagnement de la stratégie touristique « Destination Parcs » pour le déploiement d'outils de communication, en particulier sur le numérique.
- Relations permanentes avec les Parcs naturels régionaux sur les questions relatives à la communication, mise à jour des documents de référence de la communication fédérale et suivi des échanges sur l'espace membres du site internet de la Fédération des Parcs.
- Veille professionnelle et formation de l'équipe communication au travers de formations, abonnement à des journaux professionnels, participation à des rencontres et au forum CapCom'.

4.2 Communication évènementielle

Objectifs :

- Renforcer la cohésion politique et technique du réseau des PNR.
- Diffuser les positions des PNR, valoriser l'expertise et les territoires des PNR.

Actions 2026 :

1/ Co-organisation d'événements partenaires grand-public

- Animation de la "Bannière France Patrimoine& Territoires d'exception" au travers d'actions de communication et de promotion digitale, participation au salon SITEM, d'édition (manifeste commun, etc).

2/ Contribution à des manifestations nationales

- Salon international de l'agriculture avec le Concours général des Pratiques agroécologiques
- Innover à la campagne
- Fête de la Nature
- Tour de France, collaboration avec ASO pour une visibilité des parcs traversés par le parcours : repérage des Parcs, récupération et formatage de contenus, fourniture de road books, suivi et le relai pendant l'épreuve.

4.3 Organisation du Congrès des Parcs

Objectifs :

- Être présent sur un sujet d'actualité
- Diffuser les positions des PNR, valoriser l'expertise et les territoires des PNR.
- Renforcer la cohésion politique et technique du réseau des PNR.

Actions 2026 :

- Suivi des relations avec le Parc de Lorraine dans le cadre de l'organisation logistique
- Conception et diffusion d'un programme : plénières, ateliers, circuits de découvertes

- Mise en place d'outils de communication : site internet, charte graphique
- Gestion des inscriptions et des réservations hôtelières : invitation, plate-forme d'inscription et de réservation, facturation
- Gestion et coordination des ateliers
- Coordination du marché aux initiatives
- Reconduction d'une appli mobile
- Production des actes

4.4 Communication numérique

Objectifs :

- Renforcer la visibilité et la notoriété des Parcs en s'appuyant sur la nouvelle plateforme web et une présence renouvelée sur les réseaux sociaux, afin d'incarner davantage le rôle des Parcs comme acteurs engagés, innovants et exemplaires
- Affirmer le positionnement politique et stratégique de la Fédération à travers une communication plus claire, structurée et cohérente
- Valoriser les projets, les réussites et initiatives locales en développant une ligne éditoriale inspirante, accessible, fondée sur un storytelling commun
- Favoriser l'échange et le travail collaboratif à l'intérieur du réseau des Parcs
- Moderniser et harmoniser l'écosystème numérique de la Fédération afin de renforcer l'image collective des Parcs et d'améliorer la lisibilité auprès de nos cibles
- Repositionner les réseaux sociaux comme un levier stratégique

Actions 2026 :

Site Internet de la Fédération :

- Refonte du site internet :
- Suivi du développement et publication du nouveau site au 1er semestre 2026
- Création et mise en valeur de contenus narratifs : témoignages d'élus, retours d'expériences inspirants, projets phares, actualités, nouvelles rubriques.
- Animation du site en contenus d'actualités (articles, agenda) et mise à jour des contenus existants
- Enrichissement éditorial et visuel, cohérent avec la stratégie social media
- Coordination avec l'agence web pour les mises à jour, correctifs et optimisation continue (ergonomie, performances, accessibilité, référencement naturel)
-
- Accompagnement des utilisateurs internes :
- Formation et appui sur l'utilisation des espaces membres, de la médiathèque et des outils d'administration du site
- Conseil et assistance éditoriale auprès des équipes internes pour structurer et publier les contenus
-
- Coordination et suivi de la stratégie DNS pour sécuriser l'identité numérique de la Fédération des Parcs et harmoniser les pratiques de nommage entre les sites satellites (Congrès des parcs, Valeurs-Parcs.fr, Destination-Parcs.fr, etc.).

Réseaux sociaux : Mise en œuvre de la nouvelle stratégie

- Application du repositionnement sur les trois axes éditoriaux : Institutionnel, Destination Parcs, Marque Valeurs Parc (lien avec la commission marque).
- Coordination, publications et gestion du calendrier éditorial selon les deux registres (institutionnel et grand public).
- Création de nouveaux gabarits institutionnels (mini-séries thématiques, offres d'emploi) et grand public (nouveaux bénéficiaires Valeurs Parc, stories interactives)
- Animation et suivi des communautés : création de contenus, modération, veille des interactions et analyse des performances (engagement, portée, croissance) sur Facebook, Instagram et LinkedIn
- Optimisation graphique et éditoriale : alignement avec les trois chartes graphiques existantes et utilisation renforcée des formats adaptés à chaque plateforme
- Animation du réseau national Destination Parcs
- Suivi de la campagne numérique jusqu'au printemps 2026
- Articulation renforcée entre les réseaux sociaux et la refonte du site internet

4.5 Communication presse

Objectifs :

- Porter et relayer les prises de positions politiques de la Fédération des Parcs
- Communiquer sur le sens du projet des Parcs, sur leurs patrimoines et initiatives
- Développer la notoriété et asseoir l'image des Parcs
- Développer une relation de confiance et de proximité avec la presse

Actions 2026 :

- Rédaction et envoi de communiqués de presse réguliers liés à l'actualité de la Fédération et/ou des Parcs (Assemblée générale, Évènements, Congrès des Parcs, salon de l'agriculture, Tour de France...), Déplacements du Président, de création de Parcs
- Administration des contacts journalistes : identifications des contacts, statistiques des envois de communiqués de presse, réponse et suivi des demandes...

4.6 Communication print et audiovisuel

Objectifs :

- Représenter l'image et les enjeux des Parcs auprès des élus et partenaires institutionnels nationaux et régionaux
- Rendre compte des actions des Parcs
- Communiquer sur leurs spécificités et enjeux pour l'avenir auprès de tous les publics

Cette action répond aux missions de la Fédération en :

- contribuant à la représentation des intérêts collectifs des Parcs
- diffusant, faisant connaître et prenant en compte l'éthique des Parcs
- assurant l'information entre Parcs et auprès de tous publics

Actions 2026 :

Magazine Parcs

- Réalisation de deux numéros du magazine Parcs, diffusé à 17 000 destinataires. Principal outil de la communication institutionnelle, son premier numéro sera consacré au thème du pastoralisme. Ce semestriel paraîtra en mars ou avril avant l'assemblée générale de la Fédération puis en septembre ou octobre avant le Congrès des Parcs

Partenariats éditoriaux "print" et audiovisuel

- Relations régulières avec les éditeurs de rang national, veille de tout projet potentiel et appui des Parcs sur leurs propres relations éditeurs, en particulier dans la perspective des 60 ans des Parcs (premières approches avec Villages magazibé par exemple)
- Relations régulières avec des producteurs, réalisateurs, diffuseurs TV pour accompagner tout projet utile à la notoriété et à l'image des Parcs.

Documents institutionnels et supports visuels de la Fédération et des Parcs

- Réalisation d'un 4 pages complémentaire au rapport d'activités annuel

- Réalisation de supports génériques : Kakémonos, fiche plaquette des nouveaux Parcs, Communiqués de presse, carte des parcs, carte de vœux 2025
- Mise à jour des documents destinés aux élus (Mémento de Bienvenue dans les Parcs) et mise en place d'un espace collaboratif de partage d'expériences pour la sollicitation et l'accueil des nouveaux élus communaux dans les instances des Parcs.
- Accompagnement des publications techniques de la Fédération

5. Europe et international

- **Présidente** : Sophie Tubiana, présidente du Parc Loire-Anjou-Touraine
- **Vices Présidents** : Françoise Vespa (Haut Jura), Guillaume Maréchal (Ardennes)
- **Directeurs référents** : Matthieu Cruège, (Pyrénées Ariégeoises), Isabelle Zarlenga (Scarpe-Escaut)

5.1 Soutien et accompagnement des Parcs naturels régionaux dans la mise en place d'activités de coopération décentralisée à l'international

Objectifs

Soutenir et accompagner les Parcs naturels régionaux dans le développement de coopérations décentralisées à l'international, renforcer la structuration et les capacités du réseau, et valoriser le modèle des PNR auprès des partenaires institutionnels et territoriaux étrangers.

Actions 2026 :

Axe 1 – Développement et consolidation des coopérations internationales

- Appui à la mise en œuvre, au suivi et à la pérennisation des coopérations internationales existantes portées par la Fédération et les Parcs naturels régionaux.
- Ingénierie d'accompagnement à l'émergence de nouvelles coopérations, à partir des besoins exprimés par les Parcs et des expertises du réseau, incluant l'appui au montage de projets et à la réponse aux appels à projets internationaux.
- Organisation et participation à des missions exploratoires, accueils de délégations étrangères et temps d'échanges techniques, favorisant le dialogue institutionnel et le partage d'expériences.
- Contribution à des événements du réseau intégrant une dimension internationale (ateliers, rencontres, séquences de valorisation des coopérations).

Axe 2 – Structuration, capitalisation et animation du réseau

- Réalisation d'un benchmark d'initiatives innovantes à l'international, en lien avec les priorités identifiées par le réseau (biodiversité, adaptation au changement climatique, gestion des risques, tourisme durable, financements innovants, etc.).
- Organisation de webinaires thématiques ouverts aux Parcs, aux collectivités partenaires et aux réseaux associés, visant le partage d'expériences, la diffusion des enseignements du benchmark et la montée en compétences.
- Animation et mise à jour des outils de capitalisation et de visibilité des coopérations internationales du réseau (cartographie, ressources numériques, supports de synthèse).
- Renforcement des échanges et de la coordination avec les Régions, les RRMA et les réseaux partenaires nationaux et internationaux.

- Participation aux dynamiques inter-réseaux de coopération internationale et appui à la mise en relation entre gestionnaires d'aires protégées.

Axe 3 – Promotion et visibilité internationale du réseau des PNR

- Participation à des événements et rencontres internationales contribuant à la promotion du modèle des Parcs naturels régionaux et des actions du réseau.
- Production et diffusion de supports de communication dédiés aux actions internationales (newsletter, articles, contenus numériques et supports de présentation).
- Valorisation des coopérations et projets portés par la Fédération et les Parcs auprès des partenaires institutionnels français et étrangers.

5.2 Soutien à l'animation de la coopération avec l'UE et à l'international

Actions 2026 :

1/ Animation de la Commission Europe et International

- Organisation d'une réunion de Commission Europe et International
- Participation aux partenariats internationaux et prospection pour le montage de nouveaux projets
- Veille sur les AAP internationaux, financements privés...
- Réflexion pour une meilleure organisation et un lobbying à l'échelle européenne

2/ Animation de la Task Force Natural Regional Landscape Parks

- Déployer une stratégie de communication effective en réunissant les chargés de communication des réseaux partenaires
- Aide à l'enquête de recensement des PNR européens
- Mise en place d'un Prix « Parc Paysager » récompensé à la Conférence EUROPARC 2027
- Identification et prospection de synergies pour monter des projets européens
- Participation aux réunions du groupe, dont une en présentiel

3/ Rapprochement avec des réseaux partenaires

- Organisation de réunions conjointes avec Régions de France, Mab France UNESCO, GEOPARCS, France Volontaires, Grands Sites de France, AIRF, CUF...

5.3 Coopération transfrontalière et européenne

Actions 2026 :

Axe I – Développer la coopération des Aires Protégées françaises en Europe

Action I.1 – Animation de la section francophone EUROPARC (année 2026)

- Identification des points focaux thématiques (santé, jeunesse, prairies, transfrontalier).
- Animation de **3 réunions en visioconférence** (rythme annuel).
- Organisation d'**1 réunion physique** en 2026.

Action I.2 – Animation du Groupe transfrontalier (année 2026)

- Extension du questionnaire à de nouvelles Aires Protégées non représentées.
- Préparation et mise en ligne de la **cartographie des AP frontalières et de leurs coopérations** (livrable 2026).
- Lancement de la rédaction du **Guide pratique de la coopération post-2027** (travaux préparatoires 2026).
- Organisation de **2 webinaires thématiques** (juridique, technique).
- Organisation d'**1 séminaire d'échanges techniques** dans une AP membre, en appui à un événement transfrontalier existant.

Action I.3 – Soutien au montage de projets européens (année 2026)

- Veille et vulgarisation des appels à projets européens (LIFE, Interreg, Euro-MED, etc.).
- Décryptage préliminaire du futur Cadre Financier Pluriannuel post-2027.
- **Dépôt d'un projet ERASMUS+** (année de candidature).

Axe II – Faire remonter les besoins des Aires Protégées & relier Bruxelles au terrain

Action II.1 – Représentation politique et stratégique (année 2026)

- Participation aux événements clés d'EUROPARC (Dialogues DG ENV...).
- Coordination avec le VIA OFB (Sabrina Caire), Florence Moesch, etc.
- Contribution aux positions politiques d'EUROPARC pour la partie francophone.
- **Rédaction d'une note stratégique 2026** sur les premiers éléments du CFP post-2027.

Action II.2 – Suivi et plaidoyer sur les coopérations transfrontalières (avec la MOT)

- Mise en place de l'**Observatoire comparatif des coopérations** (année de lancement).
- Début de l'élaboration du **référentiel d'évaluation** (collecte des indicateurs, cadrage méthodologique).
- Capitalisation sur les projets en cours (synthèse annuelle 2026).
- Co-rédaction, avec la MOT, d'une **note de plaidoyer 2026 sur les AP frontalières**.

Action II.3 – Task Force européenne "Prairies semi-naturelles" (année 2026)

- Animation du groupe multilatéral (Estonie, Allemagne, Suisse, Finlande, France, Royaume-Uni...).
- Organisation de **3 réunions** (dont 1 en présentiel si possible).
- **Note de position 2026** sur la PAC et les priorités "prairies semi-naturelles".
- Lancement du travail préparatoire sur les outils et documents de sensibilisation (bases méthodologiques).
- Constitution du **vivier d'experts mobilisables**.

5.4 PROT’AIR – Projet Aires Protégées et Tourisme Durable France – Bahia (Brésil)

Objectifs

Finaliser le projet PROT’AIR et déposer un nouveau projet avec le PNR Pyrénées Ariégeoises et d’autres éventuels PNR et collectivités intéressées.

Actions 2026 :

- Atelier co-développement en ligne
- Suivi de l’évaluation PROT’AIR
- Dépôt d’un nouveau projet en 2026

5.5 Projet *TERRAVIVA* avec les Etats de Oaxaca, Jalisco et Colima (Mexique)

Objectifs

- Accompagner l’État de Oaxaca dans la mise en œuvre d’un outil innovant d’aménagement du territoire fondé sur le lien nature–culture.
- Expérimenter un **paysage bioculturel pilote** dans la Sierra Juárez : gouvernance locale, actions de terrain, charte territoriale, valorisation culturelle.
- Structurer un **réseau national** des paysages bioculturels mexicains et renforcer les capacités institutionnelles et communautaires.
- Capitaliser et diffuser la méthodologie des Parcs naturels régionaux français pour permettre une réplique fédérale.
- Mobiliser des financements innovants (carbone, biodiversité, mécénat) au service de la gestion durable des territoires ruraux.

Actions 2026 :

Le projet **TERRAVIVA – Paysages bioculturels** s’inscrit dans la continuité de dix ans de coopération entre la FPNRF et le Mexique, après la création du premier Paysage Bioculturel au Jalisco en 2023.

Il repose sur trois composantes :

- **Faire territoire** : co-construction d’une gouvernance et d’une méthodologie partagée pour définir les paysages bioculturels.
- **Faire paysage** : expérimentation d’un site pilote dans la Sierra Juárez (Oaxaca), incluant des actions opérationnelles, une charte territoriale et des activités culturelles.
- **Faire réseau** : structuration d’une communauté de pratiques, dispositif de formation et outils partagés pour une diffusion nationale.

Le projet est piloté par la Fédération, en co-maîtrise d’ouvrage avec les États d’Oaxaca, Colima et Jalisco. Deux Parcs naturels régionaux français apportent leur expertise (Haut-Languedoc, Montagne

de Reims). La composante opérationnelle sera mise en œuvre par une structure locale sélectionnée via appel d'offres.

Un **VSI** basé à Oaxaca appuiera la coordination et le suivi.

6. Biodiversité et gestion de l'espace

- **Président** : Michel Garcia, président Parc Pyrénées catalanes
- **Vice-Président** : Pascal Duforestel (Marais poitevin)
- **Directeurs référents** : Clothilde Duhayon (Corbières-Fenouillèdes), Fabrice Château (Périgord-Limousin) Nicolas Lambert (Parc Lorraine)

6.1 Contribuer aux politiques publiques de la biodiversité

Objectifs

- Contribuer à l'élaboration, la mise en œuvre ou la révision (selon leur état d'avancement) des principales politiques publiques « biodiversité » portées par l'État (principaux plans et stratégies)
- Suivre l'élaboration et l'application des principaux textes législatifs et réglementaires ayant une incidence forte sur la biodiversité. Des notes techniques (appelées parfois circulaires, directives, instructions, etc.) peuvent également être concernées ;
- Faire en sorte que l'expérience du réseau des PNR dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques de la biodiversité puisse profiter à leurs concepteurs, principalement l'Etat, l'OFB et l'Union européenne, mais également les Régions, les Agences de l'eau, etc. ;
- Faire jouer aux PNR leur rôle de territoires d'expérimentation sur le sujet.

Actions 2026 :

Les textes législatifs et réglementaires d'ores et déjà identifiés au moment de la rédaction de la fiche et concernés par cette action sont les suivants :

- Règlement européen du 24 juin 2024 sur la restauration de la nature ;
- Loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;
- Loi du 2 février 2023 visant à limiter l'enrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée et proposition de loi portant dépénalisation de l'accès à la nature ;
- Loi du 24 octobre 2023 relative à l'industrie verte (article concernant les SNCRR = sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation) ;
- Projets de lois de finances (volets concernant les mesures biodiversité du Fonds vert, l'exonération de TFNB pour les zones humides, etc.) ;
- Projet de décret sur l'exonération de compensation écologique pour défrichement dans le cas de projets favorables à la biodiversité ;
- Décret du 12 avril 2022 sur la protection forte et instruction technique du 8 septembre pour la reconnaissance des zones de protection forte au cas par cas.

Les politiques publiques « biodiversité » identifiées au moment de la rédaction de la fiche et concernées par cette action sont les suivantes :

- Stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB3) = *suivi de sa mise en œuvre* ;
- Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) 2030 = *contribution à l'élaboration du deuxième plan d'actions national 2026-2030* ;

- Plan national *Agir pour restaurer la nature*, en application du règlement européen sur la restauration de la nature = *contribution à son élaboration* ;
- Plans nationaux d'actions, notamment « Loup et activités d'élevage », « Migrateurs amphihalins », « Milieux humides », « Insectes pollinisateurs et pollinisation » et « Plantes messicoles » = *suivi de leur mise en œuvre* ;
- Stratégie nationale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes = *suivi de sa mise en œuvre* ;
- Plan national santé environnement = *suivi de sa mise en œuvre, notamment via une participation au groupe de suivi « Une seule santé »* ;
- Financements en faveur de la biodiversité : mesures biodiversité du Fonds vert (*suivi de leur mobilisation par les PNR*), futur Cadre financier pluriannuel 2028-2034 de l'Union européenne (*contribution aux réflexions*), écocontribution des chasseurs (*participation aux réunions du comité de suivi de l'évaluation du dispositif*), etc. ;
- Programme EFESE (évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques) = *suivi de sa mise en œuvre* ;
- Outils fonciers tels que les obligations réelles environnementales (ORE) = *suivi de l'évolution des outils et de leur mobilisation par les PNR*.

Toutefois, le programme d'action prévoit les actions spécifiquement liées aux deux plans suivants :

- Plan national d'actions « Loup et activités d'élevage » 2024-2029.
- Plan *Agir pour restaurer la nature*. Réalisation d'un état des lieux des outils pédagogiques utilisés : comment la notion de « restauration » est abordée, comment sont abordés certains débats (exemple des trois options possibles sur les milieux ouverts : libre évolution, soutien à l'élevage ou renforcement des populations d'herbivores sauvages), quels retours d'expérience des PNR après utilisation du kit mis à disposition par le MTE en juin 2025, etc. Organisation de moments d'échanges interPNR sur le sujet.

6.2 Renforcer la préservation de la biodiversité dans les PNR et développer les approches transversales

Objectifs

- Capitaliser et faire connaître les actions des PNR en faveur de la biodiversité, en ciblant celles menées dans la vision intégrative mise en avant par le rapport « Nexus » de l'IPBES (intégration de l'enjeu « biodiversité » dans les différents champs sectoriels) ;
- Contribuer, en apportant le regard des PNR, aux réflexions des acteurs nationaux du domaine de la biodiversité (État, OFB, autres têtes de réseaux d'aires protégées...) ;
- Créer des cadres d'échange au sein du réseau « Biodiversité » des PNR (250 agents environ + élus en charge de la thématique biodiversité dans les PNR) ;
- Apporter des informations aux PNR sur les thèmes émergents et les résultats de la recherche ;
- Identifier des besoins en formation des PNR sur de nouvelles thématiques, négocier leur prise en compte par les partenaires nationaux (OFB, CNFPT...), voire aider à leur conception.

Actions 2026 :

1/ Appui-conseil et organisation d'échanges thématiques

L'appui-conseil et l'organisation d'échanges thématiques porte sur des thèmes liés à l'actualité et aux besoins des PNR, identifiés au fil du temps. Les thèmes porteront principalement autour de la prise en compte de la biodiversité dans les différents champs thématiques, en synergie avec les actions des différents chargés de mission de la FPNRF sur ces champs thématiques. Des thèmes « transversaux » (non liés à un champ thématique en particulier) ont, par ailleurs, d'ores et déjà été identifiés, comme le développement des Solutions fondées sur la Nature et l'utilisation de concepts (empreinte biodiversité, droits de la nature, Une seule santé, libre évolution...).

Cette animation se traduira notamment par :

- L'organisation de 3 voire 4 réunions de la commission « Biodiversité et gestion de l'espace » ;
- L'organisation d'un séminaire inter-PNR dans un PNR et de webinaires thématiques ;
- La diffusion régulière d'informations au réseau « Biodiversité et gestion de l'espace » des PNR et la remontée d'informations via des enquêtes ;
- L'animation de groupes collaboratifs, soit déjà existants (« Pollinisateurs », « Anguille », « Une seule santé »), soit à créer, selon les attentes des PNR et des partenaires nationaux ;
- L'alimentation de l'espace « Ressources réseau » du site internet de la FPNRF, et notamment des dossiers thématiques, dans une logique de complémentarité avec les centres de ressources nationaux existants.

2/ Capitalisation et diffusion des expériences des Parcs

- Alimenter l'espace public « Biodiversité » du site internet de la FPNRF : infographies sur des sujets, mise à jour de la plaquette « Les PNR et la biodiversité », etc. ;
- Proposer la parution d'articles de retours d'expériences dans des revues nationales ;
- Proposer des interventions de PNR dans les principaux colloques/assises organisés par des partenaires ;
- Proposer l'intégration des expériences PNR dans les publications de partenaires (Comité français de l'UICN, OFB, FRB, Humanité & Biodiversité, Cerema, FCEN...) ;

Les articles parus dans des revues spécialisées et les interventions du réseau des PNR dans des colloques ou séminaires/webinaires sont intégrées à l'espace « Ressources réseau » de la FPNRF.

3/ Co organisation de l'édition 2026 du Forum des gestionnaires d'aires protégées

La proposition formulée auprès de la Conférences aires protégées par la FPNRF et la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires de coorganiser l'édition 2026 du Forum, avec l'OFB, a été retenue. Cette journée ambitionne de mobiliser les gestionnaires d'aires protégées autour de l'accompagnement des élus locaux pour faire des aires protégées des territoires moteurs de la transition écologique.

4/ Mise en œuvre du volet biodiversité de la convention de partenariat avec RTE

- Incitation à des partenariats locaux entre PNR et directions régionales de RTE pour une gestion plus favorable à la biodiversité des bandes de servitudes sous les lignes HT et THT, en s'appuyant sur des lignes directrices établies au niveau national. Suivi des projets mis en place, dans ce cadre commun, au sein des PNR ;
- Mise à jour régulière du tableau de bord des actions partenariales PNR/RTE et recherche en continu, sur cette base, d'une valorisation nationale d'actions exemplaires ;
- Aide à la formation « Impact des ouvrages de RTE sur la biodiversité » proposée par RTE à ses agents. Quatre PNR accueillent cette formation sur leur territoire et contribuent à son contenu : Ballons des Vosges, Chartreuse/Massif des Bauges, Golfe du Morbihan et Pyrénées Ariégeoises ;

- Échanges sur des thèmes d'intérêt commun.

5/ Suivi des actions de partenaires sur des thèmes concernant les PNR

Les actions de partenaires seront identifiées au fil du temps. Cependant, différentes actions ont d'ores et déjà été identifiées, comme les Solutions fondées sur la Nature (UICN, LIFE Artisan 2020-2027 porté par l'OFB...), l'évaluation de l'effet des aires protégées sur la biodiversité, la traduction opérationnelle dans les territoires du concept One health (Alliance Santé et Biodiversité), le lien climat/biodiversité (LIFE Biospher'Adapt porté par MAB France), les actions des centres de ressources Génie écologique et Espèces exotiques envahissantes, certains thèmes figurant dans le 12ème programme 2025-2030 des agences de l'eau, etc.

Ce suivi des actions de partenaires pourra prendre différentes formes. Deux exemples pour illustrer :

- Participation au COPIL de l'étude OFB/PatriNat « Évaluation de l'effet des aires protégées sur la biodiversité en région méditerranéenne » ;
- Échanges avec les structures porteuses d'appels à projets (AAP) et/ou d'appels à manifestation d'intérêt (AMI), de portée nationale et accessibles aux PNR, sur le thème « biodiversité », dans l'optique qu'ils cadrent le plus possible avec le besoin des PNR. Le suivi consistera à minima à participer à l'élaboration du cahier des charges et pourra aller jusqu'à participer à la sélection de projets. Pour augmenter le nombre de projets déposés par les PNR et leur taux de succès, la FPNRF pourra organiser des échanges, en commission, avec les structures porteuses. En 2024, les AAP/AMI faisant l'objet d'un suivi étaient au nombre de sept et concernaient les structures porteuses suivantes : Fondation du Patrimoine, Fondation François Sommer, GIP EPAU et OFB (TE ME UM, Mission Nature, SINAPCE, AAP « Appui méthodologique et statistique pour la conception, la mise en œuvre et/ou l'évaluation d'une opération scientifique dans une aire protégée »).

6.3 Biodiversité & Collectivités

Objectifs

L'objectif de cette action, en partie menée dans le cadre de la Convention pluriannuelle d'objectifs FPNRF/MTE, et largement dynamisée par un soutien de l'OFB depuis décembre 2024, pour 3 ans, est d'animer le réseau des PNR, et celui des parcs nationaux, sur des champs liés à la prise en compte de la biodiversité par le bloc communal (communes et intercommunalités).

Pour mener l'action, une articulation est recherchée avec l'animation réalisée, à l'échelle régionale, par des acteurs tels que les ARB existantes, les services de l'Etat, les conseils régionaux, etc.

Les trois champs d'actions d'ores et déjà identifiés sont : dispositifs proposés aux collectivités territoriales par l'OFB (Atlas de la biodiversité communale, Territoires engagés pour la nature et concours Capitale française de la biodiversité), dotation de soutien pour les aménités rurales et offre de formation, proposée notamment par le CNFPT et/ou l'OFB.

Le travail sur la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales est mené avec les têtes de réseaux des différentes aires protégées concernées.

L'action contribue à la mise en œuvre de la Stratégie nationale biodiversité 2030, notamment sa mesure 30, qui invite à « *Déployer la planification territoriale et renforcer les outils pour accompagner les collectivités territoriales dans leur mobilisation* ».

Actions 2026 :

- **ABC (Atlas de la biodiversité communale) :**
 - Animation du réseau et du groupe collaboratif dédié, pour inciter aux échanges entre Parcs ainsi qu'entre l'OFB et les Parcs. Ces échanges visent notamment à aider les Parcs engagés ou souhaitant s'engager dans une démarche d'ABC ;
 - Production de supports rendant compte des différentes stratégies des Parcs lorsqu'ils montent un dossier ABC, en termes de portage et d'échelle ;
 - Analyse des liens réalisés par les Parcs entre les ABC et l'ensemble des outils/dispositifs qu'ils utilisent dans différents domaines (urbanisme, agriculture/alimentation, énergie, risque incendie, gestion de l'eau, santé, etc.), ainsi qu'avec le dispositif TEN, l'entrée par le paysage, et la place faite à des actions de restauration de la nature ;
 - Recensement des suites données aux projets d'ABC réalisés dans les Parcs.
 -
- **TEN (Territoires Engagés pour la Nature) :**
 - Enquête sur les liens entre les actions menées par les Parcs et le dispositif TEN.
- **Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales :**
 - Animation du groupe de travail inter-réseaux ;
 - Recherche de retours d'expérience et alimentation du tableau de suivi des actions bénéficiant de la dotation ;
 - Création de fiches retours d'expérience présentant des actions exemplaires ;
 - Organisation d'un cycle de webinaires thématiques à destination des élus ;
 - Pour compléter la vidéo de présentation de la dotation en motion design réalisée en 2025, réalisation d'un ou plusieurs reportages terrain sur l'utilisation de la dotation.
- **Concours Capitale française de la biodiversité (édition 2026) :**
 - Contribution à la promotion du concours dans les Parcs ;
 - Participation au jury ;
 - Identification d'expériences de Parcs pouvant être mises en avant.
- **Offre de formation :**
 - Identification de nouvelles formations à créer.

L'action prévoit une participation aux événements et aux échanges au niveau national sur le thème « Biodiversité & Collectivités ». Cette participation pourra être « active » : implication dans le montage de l'événement, intervention lors de l'événement, etc. Parmi les instances d'échanges à intégrer figure le WP3 du LIFE BIODIV'FRANCE « Appui aux territoires ».

6.4 Mobilisation des Parcs en faveur des trames écologiques

Objectifs :

- Amplification de la contribution de la FPNRF à l'animation nationale de réseaux sur la mise en œuvre de la politique TVB dans les territoires des PNR et, en collaboration avec le Collectif

des Parcs nationaux, également dans les territoires des PNx. Sa contribution à l'animation nationale de réseaux portera également au-delà des Parcs, grâce à des actions de transfert vers les territoires hors Parcs.

- Contribution à la Stratégie nationale biodiversité (SNB) 2030 (mesures 9 et 20), au futur Plan national « Agir pour restaurer la nature en France » (application du règlement européen sur la restauration de la nature) et à la Stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (mesures 3 et 10).
- Participation de la FPNRF aux COPIL des centres de ressources « Trame verte et bleue » et « Cours d'eau » et leurs groupes de travail liés.
- Échanges avec d'autres réseaux de gestionnaires d'espaces naturels, d'aires protégées et de bassins versants, avec Régions de France, les collectifs régionaux qui animent la thématique TVB, ainsi qu'avec le collectif du LIFE BIODIV'FRANCE mis en place autour du sujet des trames écologiques, qui implique notamment des intercommunalités.

Actions 2026 :

La FPNRF propose d'amener une coordination et animation du réseau des Parcs articulée autour de trois axes interdépendants :

Animation en continu du réseau des Parcs sur la thématique des trames écologiques

- Cette animation permettra d'outiller les Parcs sur la thématique, un partage des actualités et des expériences des Parcs, et autant que possible avec d'autres territoires hors Parcs dans des moments d'échanges ouverts : organisation ou participation à l'organisation d'événements (réunions, séminaires/webinaires...), animation du groupe collaboratif « Trame verte et bleue », créé en 2021, qui rassemble d'ores et déjà 53 agents de PNR et qui sera ouvert aux PNx ainsi qu'aux membres des COPIL des deux centres de ressources.

État des lieux de la mise en œuvre des trames écologiques dans les Parcs

- L'état des lieux portera sur l'avancée de la TVB dans les territoires : actions de préservation des trames et de résorption de discontinuités écologiques terrestres sur différents types de milieux ou en lien avec différents types de pressions, prise en compte dans les documents d'urbanisme, analyse des liens opérationnels dans les SRADDET, etc., actions de préservation des corridors rivulaires, espaces de mobilité, plaines inondables, notamment grâce à la planification et la maîtrise foncière, ainsi que sur les pratiques de restauration des continuités écologiques longitudinales et latérales des cours d'eau.
- L'état des lieux permettra d'identifier les freins et leviers (conciliation des usages, partenariats, planification, foncier, mobilisation d'acteurs...), de prioriser les besoins et d'identifier des retours d'expériences d'intérêt national. Les financements mobilisés et envisagés seront mentionnés : appels à projets régionaux, Fonds verts, financements européens, dotation pour les aménités rurales, taxe GEMAPI, etc. Lorsque cela s'avérera pertinent, les actions réalisées ou réalisables seront mises en regard de la compétence GEMAPI (diversité du positionnement des Parcs sur cette compétence).

Capitalisation de bonnes pratiques, production de ressources et transfert

- La capitalisation de ressources existantes et la production de nouvelles ressources (fiches conseils, retours d'expériences, notes techniques, cahiers des charges, capsules vidéo courtes pour les réseaux sociaux...) tâchera de répondre aux freins et leviers identifiés lors de l'état des

lieux. Des retours d'expérience des territoires de Parcs, formalisés dans le passé, seront actualisés. D'autres modalités de transfert d'expérience et de pratiques pourront être étudiées : voyages d'études, « biodiv'tours », compagnonnages... Une fiche conseil concernera la prise en compte des trames écologiques dans les chartes de Parcs.

6.5 Représenter et animer le réseau des élus Natura 2000

Objectifs

- Représenter et défendre les intérêts du réseau Natura 2000 dans le paysage institutionnel des aires protégées ;
- Contribuer aux textes législatifs et réglementaires ;
- Accompagner la mise en œuvre des politiques publiques dans les sites Natura 2000 ;
- Capitaliser les retours d'expériences portés par les élus Natura 2000 ;
- Consolider le partenariat avec les Régions ;
- Créer du lien entre les élus ;
- Faire la promotion de la dotation aménités rurales auprès des élus Natura 2000.

Actions 2026 :

1/ Renforcer les réseaux régionaux des élus Natura 2000

- Organiser deux rencontres régionales (Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France)

2/ Capitaliser et diffuser les retours d'expériences portés par les élus Natura 2000

- Rédiger des nouvelles belles histoires
- Animer la page LinkedIn de la mission inter-réseaux
- Poursuivre la lettre d'informations (1 à 2 numéros)
- Réaliser 2 nouvelles vidéos « Dans la peau d'un élu Natura 2000 »
- Mettre à jour la plaquette dotation aménités rurales

3/ Apporter des contributions aux évolutions des politiques publiques en lien avec Natura 2000

- Contribuer à la mise en œuvre du nouveau plan d'actions national de la SNAP en particulier via la mesure relative à l'intégration des aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire
- Apporter des contributions aux projets d'avis rédigés par les commissions spécialisées du CNB
- Travailler avec les groupes d'études parlementaires / missions portées par les services d'inspections de l'État sur des sujets en lien avec Natura 2000 et les aires protégées de manière plus globale
- Rédiger des contributions sur le dispositif Natura 2000 en s'appuyant sur des retours d'expérience issus des territoires
- Suivre et apporter des contributions à la déclinaison nationale du règlement européen de restauration de la nature
- Suivre et apporter des contributions à la déclinaison nationale du Cadre financier pluriannuel européen
- Accompagner l'application du décret pesticides
- Poursuivre l'accompagnement des élus régionaux dans la décentralisation de la gestion des sites exclusivement terrestres
- Faire la promotion de la dotation aménités rurales pour le réseau Natura 2000

4/ Réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place d'un dispositif national de licence du logo Natura 2000 – partie 1/2

Cette étude sera réalisée sur 2 ans avec une première année consacrée à la cartographie des usages actuels et potentiels du logo Natura 2000 et une deuxième année qui portera sur la définition du cadre d'éligibilité et de suivi d'autorisation du logo.

Livrables attendus :

- Rapport du benchmark européen
- Rapport d'analyse de l'enquête avec une synthèse visuelle (infographie)
- Tableau d'évaluation des risques et bénéfices par catégorie d'usage

5/ Bienvenue dans le réseau Natura 2000 - le kit pratique des élus

Dans la perspective des élections municipales de 2026, un kit de bienvenue à destination des élus Natura 2000 sera élaboré afin de faciliter la prise de fonction des nouveaux présidents de comité de pilotage. Ce kit vise à valoriser le rôle des élus dans la gouvernance des sites Natura 2000, à renforcer leur appropriation des enjeux de biodiversité et à leur fournir des repères pratiques pour agir dès le début de leur mandat.

6.6 Conforter l'intégration de la politique Natura 2000 dans les territoires

Objectifs

- Mettre en réseau les structures travaillant avec les élus Natura 2000 ;
- Avoir une vision globale des besoins en accompagnement des élus Natura 2000 et identifier des actions à développer pour y répondre ;
- Bénéficier des expertises de chacun ;
- Favoriser l'acculturation de la politique Natura 2000 par les élus ;
- Faire connaître le dispositif Natura 2000 ;
- Participer aux événements organisés par l'OFB dans le cadre du LIFE Biodiv'France.

Actions 2026 :

1/ Acculturer les élus au dispositif Natura 2000

- Organiser 2 webinaires thématiques pour les élus Natura 2000 ;
- Organiser au moins 2 webinaires spécifiques à l'attention des nouveaux présidents de comités de pilotage (COFIL) à la suite des élections municipales ;
- Diffuser et valoriser les travaux issus de la stratégie d'accompagnement des élus Natura 2000 – à préciser

2/ Promouvoir le réseau Natura 2000 français

- Participer à des événements d'envergure régionale, nationale ou internationale en lien avec Natura 2000 et contribuer à la valorisation de retours d'expérience français.
- Commencer la préparation du Congrès national Natura 2000 de 2027 : cadrage des thématiques, premiers contacts partenaires, recensement des retours d'expériences à valoriser.

3/ Co-organiser le forum des gestionnaires d'aires protégées avec l'OFB

Cette édition visera à renforcer les liens entre élus municipaux et gestionnaires d'aires protégées, autour d'un enjeu central : comment accompagner les élus locaux pour faire des aires protégées des territoires moteurs de la transition écologique ?

4/ Participer au LIFE Biodiv'France

- Assister aux réunions de coordination du WP3 ;
- Échanger/collaborer avec d'autres bénéficiaires associés porteurs d'actions pouvant être en lien avec le réseau Natura 2000 ;
- Participer à la réunion du comité de pilotage du LIFE.

5/ Organiser et coordonner la mission d'animation inter-réseaux Natura 2000 et territoires

- Maintenir la dynamique inter-réseaux et garantir le co-portage de la mission par les 4 têtes de réseau (3 réunions)
- Coordonner la mission avec le MTE, Régions de France et l'OFB dans un objectif de complémentarité des missions déployées (1 à 2 réunions)

6.7 Défi Familles à biodiversité positive

Le Défi familles à biodiversité positive (DFBP) est un dispositif d'accompagnement aux changements à destination de familles qui souhaitent contribuer à enrayer l'érosion de la biodiversité de manière durable en agissant sur leur « empreinte biodiversité », liée à leur mode de vie et de consommation dans leur quotidien (s'alimenter, jardiner, s'éclairer, se déplacer, entretenir son logement, pratiquer un sport dans la nature, partir en vacances...), à travers une approche ludique, participative et émulative sous la forme de défis thématiques.

Deux concepts sous-tendent ce projet :

- **L'empreinte biodiversité d'un individu**, c'est-à-dire le fait que toutes nos actions de la vie quotidienne, nos modes de vie et nos choix de consommation influent à la fois sur le patrimoine naturel local et, plus globalement, sur la biodiversité à l'échelle de la planète ;
- **Les changements de comportements citoyens**, car le DFBP vise à éclairer les familles sur leurs liens à la biodiversité et leur rôle d'acteurs au changement ; il les aide à définir des engagements durables plus favorables à la biodiversité dans leur quotidien. La famille, dans son acception large, est une entité pertinente pour toucher les individus. L'approche ludique, participative et émulative est une voie motivante et efficace pour enclencher l'engagement.

Le dispositif « Défi Familles à biodiversité positive » est une innovation inspirée d'autres dispositifs « Défi Familles » existants sur l'énergie, l'alimentation et les déchets.

Le réseau des PNR, aires protégées habitées, a été choisi pour expérimenter le dispositif. 19 territoires classés PNR se sont impliqués, sur la période 2021-2025, dans la co-construction de ce nouveau « Défi Familles ».

*Le DFBP se traduit par l'accompagnement, par chacun des PNR impliqués, d'un groupe de familles (environ 10 familles par PNR). Cet **accompagnement** d'un groupe de familles sur plusieurs mois (7 à 12 mois en moyenne) est une des clés de réussite du dispositif et en fait son **originalité**. Perçu par les participants comme un **levier pour agir** en faveur de la biodiversité, à travers l'acquisition de connaissances sur les liens d'impacts entre les gestes du quotidien et la biodiversité et l'accompagnement au changement de ses habitudes de consommation, le DFBP apporte également*

une **dimension sociale, collective et participative**, dont l'émulation générée entre les familles vise à ancrer les actions dans la durée.

Actions 2026 :

1/Assurer la poursuite de l'animation locale du Défi familles à biodiversité positive dans les Parcs naturels régionaux qui souhaitent l'animer. En effet, la FPNRF, pilote de l'action, anime les échanges, que ce soit avec les PNR impliqués, ainsi qu'avec les partenaires nationaux mobilisés et les experts sollicités, réunis au sein de deux comités (comité national de suivi et comité scientifique). La présente action vise également à financer l'animation locale du Défi familles à biodiversité positive au sein du réseau des PNR.

2/ Poursuivre l'accompagnement scientifique du dispositif à travers deux partenariats :

- Partenariat avec la **Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB)**, pour la rédaction de fiches de cadrage thématiques (ex : « comment s'alimenter en prenant soin de la biodiversité », « comment se déplacer en prenant soin de la biodiversité », etc.) destinée aux animateurs et d'autodiagnostic thématiques permettant aux familles d'évaluer leur empreinte biodiversité à travers un outil de visualisation paysagère de l'empreinte biodiversité.
Les fiches de cadrage et autodiagnostic continueront d'être testées par les PNR qui animeront le Défi localement en 2026 avec les familles. Cette action permettra une « mise à l'épreuve du terrain ».
Enfin, les autodiagnostic seront intégrés dans un outil numérique permettant aux familles (et plus largement aux citoyens) d'appréhender leur empreinte biodiversité individuelle à travers une représentation paysagère.
- Partenariat avec le **Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE-CNRS)**, pour un travail de recherche en psychologie environnementale sur l'analyse des effets de la participation des familles au Défi sur leurs comportements et leurs pratiques au regard de la biodiversité (accompagnement au changement).

3/ Créer des supports de communication (cf. Evaluation).

Depuis juillet 2024, l'animation du projet s'inscrit, pour trois ans, dans le cadre du projet **LIFE BIODIV'FRANCE**, piloté par l'OFB et dont la **FPNRF** est l'un des bénéficiaires associés. Les trois actions présentées sont complémentaires de celles prévues dans ce programme, qui comprend notamment un axe « **mobilisation citoyenne** » auquel la FPNRF contribue activement. Des synergies sont ainsi recherchées entre les présentes actions et celles menées dans le cadre de **LIFE BIODIV'FRANCE**. Le Défi s'inscrit pleinement dans la nécessité d'opérer des « changements transformateurs », ici à l'échelle individuelle et collective des citoyens (mode de vie et de consommation), pointée par les différents rapports de l'IPBES. C'est une contribution concrète à la mesure 32 « Mobiliser tous les citoyens, sensibiliser, informer et encourager les expériences de nature respectueuses de la biodiversité » de la stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB3).

Faire connaître le dispositif auprès des structures susceptibles de l'animer et/ou de le financer

- Mise en place et lancement d'une communication ciblée sur les structures susceptibles de financer le dispositif et de s'appuyer sur un programme de financement existant (programme européen LEADER, programmes d'intervention régionaux, financement participatif, etc.) Les réseaux existants tels que les "Territoires engagés pour la nature", animés par l'OFB et les

Agences régionales de la biodiversité, le dispositif "J'agis pour la nature" de la FNH et le réseau des Espaces protégés seront particulièrement ciblés.

- Mise en place et lancement d'une communication ciblée auprès de structures susceptibles d'animer le dispositif (gestionnaires d'aires protégées habitées, collectivités, associations, etc.). L'objectif est de déployer le dispositif à l'échelle nationale (dans et hors des Parcs naturels régionaux).

Animer une communauté des structures intéressées pour animer et/ou financer le dispositif

- Identifier et rassembler des acteurs de structures susceptibles d'animer le dispositif au sein d'une communauté et animer cette communauté d'acteurs.
- Organiser des webinaires et des réunions d'échange autour du thème de l'engagement citoyen, sur la base des résultats obtenus dans le cadre du dispositif et en faisant appel à des experts sur les thématiques "mobilisation citoyenne", "changements de comportement et biodiversité". Ces webinaires seront destinés aux membres du comité de suivi du dispositif, ainsi qu'à la communauté de structures animatrices.

Créer et alimenter une boîte à outils et développer des outils numériques

Création d'un site internet du dispositif qui contiendra :

- Une **boîte à outils numérique**, qui capitalisera les ressources créées au cours des cinq éditions du dispositif (2021-2025). Des ressources externes s'avérant pertinentes pour le Défi seront également capitalisées. Cette boîte à outils contiendra quatre volets en fonction des publics cibles.
- Une **plateforme d'évaluation de l'empreinte biodiversité individuelle**.

4/ Évaluer le dispositif, avec l'appui d'un laboratoire de recherche travaillant sur les questions de psychologie environnementale

- Évaluation du dispositif avec l'appui d'un laboratoire de recherche travaillant sur les questions de psychologie environnementale afin d'identifier et de mesurer les facteurs susceptibles d'influencer l'évolution des comportements, des modes de vie et de consommation des citoyens vis-à-vis de la biodiversité (freins et leviers d'action), puis d'améliorer le dispositif en conséquence pour un accompagnement plus efficace. Le processus d'évaluation des capacités transformatrices du dispositif comprendra la construction d'une enquête et d'une trame d'entretiens à destination d'un échantillon de familles ayant participé au dispositif expérimental entre 2021 et 2024. Un rapport de synthèse détaillant les résultats de l'enquête et des entretiens auprès des familles ayant participé au Défi entre 2021 et 2023 sera rédigé (2027).
Un appel à contribution sera lancé en 2026 auprès des familles préalablement impliquées (relai réalisé par les PNR animateurs). L'enquête ainsi que la trame d'entretien seront coconstruits par la FPNRF et le laboratoire de recherche.
- Alimentation du corps "connaissance des citoyens et de leur rapport à la nature" (OFB - COO - T6.1.1) avec les travaux de recherche en psychologie environnementale menés depuis 2022 dans le cadre du DFDP de la FPNRF et du CEFE-CNRS.

5/ Activités relatives aux différents WP du LIFE BIODIV'FRANCE

- Participation aux différentes réunions du WP6 "Mobilisation des citoyens" et création de synergies avec les autres structures participantes.
- Passerelles à réaliser avec le WP3 "Appui aux territoires" en lien avec l'axe 3 "Mobiliser tous les acteurs" - Sous-objectifs spécifique 1 : "Informer, sensibiliser et outiller les collectivités locales".

6.8 Accompagner la montée en compétences des PNR en faveur de la santé des sols

Objectifs

Le projet vise à accompagner le renforcement des compétences du réseau des 59 Parcs naturels régionaux afin de préserver et améliorer la santé des sols sur leurs territoires. Cette démarche repose sur trois axes complémentaires : sensibilisation, outillage et mise en réseau.

Actions 2026 :

1/ Sensibilisation

- Élaboration d'un guide de sensibilisation à destination des nouveaux élus en vue des élections municipales de 2026. Ce document capitalisera les ressources existantes (études, vidéos, outils des partenaires tels que l'ADEME, l'AFES, le RMT Sols et Territoires, etc) et servira d'appui aux agents dans leurs échanges avec les élus pour promouvoir l'intégration des enjeux sols dans les politiques locales. Le livret de sensibilisation numérique sera diffusé à l'ensemble des 59 PNR.
- Organisation d'un atelier Fresque des Sols lors d'un séminaire afin d'introduire de manière ludique et participative les enjeux de santé des sols. Cet atelier sera à destination des agents des parcs.
- Mise en place d'une série de webinaires avec l'intervention d'experts sur des thématiques prioritaires pour le réseau : stockage du carbone, tassement des sols forestiers, infiltration de l'eau, pollution, services écosystémiques, restauration des sols dans un contexte urbain, etc. Ces webinaires pourront être réalisés en sollicitant les différentes commissions thématiques de la Fédération (agriculture, forêt, urbanisme) afin d'impliquer l'ensemble du réseau. De plus, le compte rendu de ces webinaires, produit sous forme d'infographie sera diffusé à l'ensemble des 59 PNR.

2/ Mise en réseau

- Animation d'un comité de suivi se réunissant deux fois par an, les PNR pilotes identifiés lors d'un précédent travail avec l'ADEME (notamment sur l'élaboration de plans d'action pour la santé des sols) ainsi que les partenaires (ADEME, AFES, RMT Sols et Territoires), dont la participation sera sous réserve de disponibilité.
La Fédération tirera ainsi des enseignements des retours d'expérience de ces PNR concernant la mise en œuvre de leurs plans d'action, qu'il s'agisse des freins, des obstacles ou des réussites rencontrés. L'ensemble de ces éléments sera ensuite partagé avec le réseau.

7. Agriculture et Alimentation

- **Présidente** : Patricia Poupart, présidente du Parc Baie Somme Picardie Maritime
- **Vices Présidents** : Jacques Adenot (Vercors) Jean Valadier (Aubrac)
- **Directeurs référents** : François Charlet (Caps et Marais d'Opale), Olivier Guiard (Aubrac)

7.1 Contributions aux réflexions sur les outils et les politiques de transition agroécologique et leur déploiement au sein des aires protégées

Objectifs

L'objectif de la convention est de renforcer la place des Parcs (et plus largement des aires protégées) dans l'élaboration et le déploiement des politiques de transition agroécologique :

- Contribuer aux discussions sur les politiques agroenvironnementales, et en particulier la future PAC 2027 ;
- Renforcer les alliances avec les partenaires, en particulier les acteurs du monde agricole et les autres réseaux d'aires protégées (FCEN, RNF, etc.) ;
- Communiquer sur la spécificité des Parcs et renforcer leur légitimité en tant qu'acteur de l'agriculture, notamment à travers les résultats de l'observatoire ;
- Mettre en lumière le pastoralisme dans les Parcs à l'occasion de l'année internationale du pastoralisme en 2026 ;
- Accompagner les Parcs dans le déploiement des politiques et outils de la transition agroécologique, en particulier sur des expérimentations innovantes.

Actions 2026 :

1/ Politiques publiques : contribuer au débat public sur la transition agroécologique, en défendant la spécificité des Parcs et plus largement des aires protégées.

- Faire émerger des positions communes sur la TAE au sein du réseau des Parcs, mais également des aires protégées, en particulier sur la PAC 2027. Porter ces positions auprès des décideurs, en particulier auprès des parlementaires.
- Renforcer les alliances stratégiques avec les partenaires en fonction des sujets : monde agricole, aires protégées, ONG, organisations européennes (indicatif).
- Contribuer aux réflexions sur les outils de la TAE : mesures agroenvironnementales (MAEC), paiements pour services environnementaux (PSE), labels bas-carbone (LBC), etc.
- Contribuer à l'animation de la Taskforce Prairies naturelles EUROPARC sur l'axe politique.

2/ Communication : communiquer sur la spécificité des Parcs et renforcer leur légitimité en tant qu'acteur de l'agriculture.

- Communiquer sur le pastoralisme dans les Parcs à l'occasion de l'Année internationale du pastoralisme, en collaboration avec les partenaires.
- Valoriser les actions menées par les Parcs sur l'agriculture, notamment au travers d'actions de communication.

- Observatoire de l'agroécologie des Parcs : assurer la mise à jour et la maintenance de la plateforme, poursuivre la valorisation des résultats.

3/ Animation de réseau : accompagner les Parcs dans le déploiement des leviers de la transition agroécologique.

- Informer les Parcs (et les autres aires protégées) sur les évolutions des politiques et leviers de la TAE.
- Animer des groupes de travail et développer des partenariats sur des sujets clés de la transition agroécologique, en fonction des besoins du réseau : MAEC, adaptation au changement climatique & atténuation, installation-transmission
-

7.2 Promotion de l'alimentation relocalisée et de la transition agricole – projet PARTAGE

Objectifs :

- Mettre en mouvement les deux parcours de formation et d'échanges (élus et techniciens) avec des formats courts, accessibles et engageants.
- Donner des repères clairs aux nouveaux élus sur les enjeux agricoles et alimentaires et sur le rôle des Parcs.
- Structurer les premières ressources communes issues des retours d'expérience et des webinaires.
- Accueillir un stage dédié à la valorisation des initiatives des élus et à la création d'un annuaire d'élus "ambassadeurs".
- Préparer la montée en puissance du programme pour 2027 et 2028.

Actions 2026 :

- Webinaire d'introduction pour les élus, réutilisable tout au long du mandat.
- Trois webinaires thématiques courts pour les élus, centrés sur des sujets prioritaires (alimentation durable, agrivoltaïsme, restauration collective, etc.).
- Un éductour dans un Parc pour les élus, valorisé dans une captation vidéo et 1 webinaire
- Un stand au marché aux initiatives du Congrès pour présenter la démarche
- Un atelier spécifique au Congrès 2026 sur le thème alimentation et cadre de vie
- Une enquête auprès des techniciens pour définir les besoins et un webinaire de lancement du projet PARTAGE
- Une première série d'au moins 2 webinaires pour les techniciens, en fonction des priorités du réseau.
- Accueil d'un stagiaire (M2/ingénieur) chargé de l'annuaire des élus ambassadeurs, de fiches expériences, de la structuration des ressources et de l'enquête auprès des techniciens.
- Mise en forme du webinaire d'introduction et premières productions de capitalisation

7.3 Mise en œuvre de la transition alimentaire et agroécologique

Objectifs

- Accompagner les territoires de Parcs vers la transition agricole et alimentaire.
- Essaimer les outils et les expériences innovantes vers d'autres territoires

Actions 2026 :

Mise en œuvre du projet MIELLAT (projet lauréat de l'appel à projet national du PNA)

- Organisation d'un comité de pilotage
- Organisation des 5 groupes thématiques animés par des 5 PNR pilotes (10 réunions) :
 - o **PNR du Perche** : construction ou reconstruction de filières alimentaires locales, en liant installation agricole, transformation sur le territoire et débouchés durables.
 - o **PNR de l'Aubrac** : restauration collective, avec un accent particulier sur les EHPAD.
 - o **PNR du Luberon** : sensibilisation à une alimentation durable
 - o **PNR du Périgord-Limousin** : mise en lumière des liens entre précarité alimentaire et santé.
 - o **PNR des Boucles de la Seine Normande** : résilience alimentaire et valorisation à l'échelle communale des travaux issus du programme Afterres 2050.
- Réalisation d'une fiche méthodologique et d'un film pédagogique par thématique

7.4 Restauration des prairies naturelles et lutte contre les facteurs de dégradation et de disparition des milieux prairiaux

Objectifs :

Objectif général : contribuer au maintien et à la restauration des prairies permanentes et des services environnementaux associés dans les territoires d'aires protégées, en (re)donnant de la valeur aux prairies.

Objectifs à 4 ans :

- Capitaliser les expériences des Parcs en matière de préservation des prairies permanentes.
- Diffuser des outils et méthodes de préservation des prairies au sein du réseau des aires protégées et au-delà.
- Répliquer et faire monter en puissance les actions des Parcs sur la préservation des prairies, notamment par la mobilisation de moyens financiers.
- Contribuer au suivi national des prairies permanentes (pilotage OFB-CBN).
- Montrer le rôle des prairies permanentes et améliorer leur prise en compte dans les décisions des agriculteurs, des citoyens, des collectivités et des décideurs (pilotage OFB-CBN).

Actions 2026 :

- Rédaction et publication de la lettre d'information PAPille (envoi mensuel). Cette lettre d'information est alimentée par les contributions des différents chargés de mission des Parcs

et des autres partenaires. Elle a pour objectif de partager aux différents membres les actualités de chacun et les avancées. Elle porte sur les sujets liés aux prairies et aux systèmes d'élevage herbager extensif.

- Animation des groupes de travail thématiques. Les groupes de travail dont les sujets auront été délimités en 2025 se rassembleront lors d'ateliers en visio.
- Réalisation de fiches méthodologiques un sujet précis en lien avec les thématiques liées aux groupes de travail.
- Désignation des parcs pilotes et accompagnement dans leur mise en place de projets tournés vers les prairies.
- Organisation du séminaire du réseau *Prairies et aires protégées*.
- Montage d'une étude, réalisée par un prestataire, sur les prairies dans les parcs.

7.5 Concours général agricole des pratiques agroécologiques

Objectifs :

L'objectif est de faire connaître davantage encore le concours, notamment dans le monde agricole et en particulier dans l'enseignement agricole. Plus spécifiquement pour le réseau des PNR, la FPNRF souhaite permettre aux PNR de conserver un rôle moteur sur ce concours, qui est né en 2007/2008 dans deux territoires de PNR.

Actions 2026 :

- Participation aux réunions du comité d'orientation et des différents groupes de travail chargés de préparer les réunions du comité et de mettre en œuvre les décisions prises en comité. En termes d'implication, un focus sera fait sur la préparation de la remise des prix au Salon international de l'agriculture (SIA) et sur la communication afférente.
- Échanges avec RTE, partenaire du concours à travers son soutien à la FPNRF, pour une bonne visibilité de l'entreprise dans la communication liée au concours.
- Échanges avec le réseau des PNR pour continuer à faire en sorte que les PNR conservent un rôle moteur sur ce concours.
- Communication régulière de la Fédération sur le concours

8. Forêt et filière bois

- **Président** : Jacques Charron président Parc Boucles de la Seine Normande
- **Vices Présidents** : Sylvain Mathieu (Morvan), Laurent Seguin (Ballons des Vosges)
- **Directeurs référents** : Rita Jacob (Vosges du Nord) Xavier Beaussart (Haut-Languedoc)

8.1 Forêt et filière bois

Objectifs

Travailler sur les principaux enjeux relatifs à la forêt et à ses usages, dans des approches territoriales et de durabilité, spécifiques aux Parcs en tant qu'Aires Protégées :

- Poursuivre le travail déjà engagé sur la gestion durable des forêts et la préservation et la restauration de la biodiversité
- Accompagner les territoires dans le développement des filières locales de valorisation du bois
- Intensifier le volet "nouvelles attentes sociales vis à vis de la forêt"

Actions 2026 :

Enjeu 1 :

1/ Forêts subnaturelles - Trames de vieux bois

De nombreux Parcs naturels sont investis dans des actions de préservation des vieilles forêts et de restauration d'une trame de vieux bois. L'objectif de cette action est de poursuivre la mise en réseau de ces initiatives, d'engager des actions collectives sur ces thématiques et d'assurer l'articulation de ces projets territoriaux avec le travail mené à l'échelle nationale dans le cadre du Plan National d'Actions Vieux Bois et Forêts Subnaturelles.

2/ Sylvotrophées - Organisation d'un sylvotrophée à l'échelle nationale

Les sylvotrophées sont organisés depuis plusieurs années à l'échelle de Parcs ou d'association inter Parcs avec une augmentation régulière du nombre de territoires souhaitant, à travers cette action, valoriser des pratiques de gestion forestière favorable à la préservation des écosystèmes et à la production de bois de qualité.

Afin de poursuivre le développement de cette action, une communication nationale portée par la Fédération accompagnera le lancement des sylvotrophées par les territoires de Parcs pour l'édition 2025/2026 et valorisera les lauréats à l'issue du concours.

3/ Participation à des programmes de recherche

La Fédération des Parcs est engagée dans l'animation du PEPR FORESTT dont elle "coprécide" le comité des parties prenantes. Au-delà de cet engagement, la Fédération est sollicitée pour participer à différents niveaux à des programmes de recherche spécifiques. En 2026, à la suite d'un appel à projets lancés dans le cadre du PEPR l'année passée, nous participerons ainsi au programme MADE IN FRANCE portant sur l'étude de la diversification des peuplements forestiers et les mélanges

d'essences dans le contexte du changement climatique et au programme BOSPHERE s'intéressant à la biodiversité des sols.

4/ Développement des filières bois territorialisées

Un travail initié en 2024 pour recenser et valoriser les initiatives des Parcs et de leurs partenaires en faveur du développement des filières bois dans une logique de circuit court et de valorisation du bois local va donner lieu en 2026 à l'édition d'un recueil de ces initiatives destiné à encourager la mise en œuvre d'actions similaires dans d'autres territoires. Ce sujet sera également la thématique centrale du prochain séminaire forêt qui sera organisé au printemps.

La Fédération des Parcs est également partenaire du programme de recherche DOMINOS porté par AgroParisTech, l'Université de Lorraine, INRAE et Mines Paris Tech, qui vise à étudier les conditions à l'émergence d'une bioéconomie concertée basée sur les ressources forestières des territoires.

5/ Stratégies et actions des Parcs naturels sur la forêt et la filière bois

L'objectif de cette action est d'analyser la place de la forêt dans les stratégies de territoire des Parcs naturels et l'évolution des enjeux liés aux espaces boisés qui représentent en moyenne 45 % de la surface des Parcs.

Après des premiers échanges en commission Forêt, une enquête va être lancée en 2026 à destination des Parcs régionaux et nationaux afin d'identifier la manière dont ces sujets sont abordés dans les Chartes de Parcs.

6/ Dynamique des Groupements Forestiers Citoyens et Ecologiques (GFCE) et des foncières forestières dans les Parcs naturel régionaux

On assiste depuis quelques années à un développement des GFCE, notamment dans les territoires de Parcs. Même s'ils ne représentent pour le moment qu'une faible surface forestière, la dynamique est intéressante du point de vue de l'implication des citoyens dans la réappropriation de la gestion des forêts. Cette action a donc pour objectif d'analyser de quelle manière ces dynamiques collectives s'inscrivent dans les stratégies territoriales des Parcs naturels.

8.2 Préservation de la biodiversité forestière

Objectifs

Le projet se déroule sur 7 ans (2024-2031). L'objectif visé à la fin du projet est la réalisation, sur le territoire hexagonal, d'actions de préservation de la biodiversité forestière et d'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces inféodées aux espaces boisés à partir de la boîte à outils créée lors des phases 1 et 2 du projet.

Actions 2026 :

L'année 2025 a permis de finaliser le recensement d'initiatives, de structurer et donner à voir les résultats du recensement à travers la publication du *Recueil d'initiatives en faveur de la biodiversité forestière*, et enfin d'élaborer une grille d'analyse pour les initiatives.

En 2026, l'analyse sera déployée sur une sélection d'initiatives du *Recueil d'initiatives en faveur de la biodiversité forestière*. Ce travail d'analyse pourra être appuyé par des partenaires forestiers (ONF, CNPF, FNCOFOR, ...) et des partenaires scientifiques et techniques complémentaires (par exemple le GIP ECOFOR, le WWF, l'UICN...). Cette analyse a pour objectif d'identifier notamment les facteurs de

réussite, les leviers d'actions, les formats des dispositifs... sur lesquels s'appuyer pour améliorer de manière effective la préservation de la biodiversité forestière. Ce travail d'analyse sera appuyé par une prestation d'accompagnement scientifique, prestation qui avait été initiée en 2025. C'est le travail mené en 2026 qui devrait permettre d'initier la construction, en 2027, d'une palette d'outils permettant une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière.

9. Économie et tourisme

- **Président** : Michel Gros, président Parc Sainte Baume
- **Vices Présidents** : Bernard Clap (Verdon) Benoit Wascot (Avesnois)
- **Directeurs référents** : Emilie Ruin (Baronnies Provençales) Dominique Vergnaud (Livradois Forez)

9.1 Biodiversité, tourisme et développement économique

Objectifs

- Contribuer, en apportant le regard des PNR, aux réflexions des acteurs nationaux investis sur le sujet « Biodiversité et développement économique » (État, OFB, UICN, autres têtes de réseaux des aires protégées...), et transférer des informations et expériences aux PNR sur les thèmes émergents, les nouveaux outils et dispositifs, etc. ;
- Accompagner les Parcs dans la définition et la mise en œuvre de stratégies de développement touristique et d'activités de plein nature maîtrisées, dans un contexte de renforcement de l'attractivité des aires protégées par :
- Une animation du réseau tourisme et APN et de la commission Économie et tourisme ;
- Une alimentation des dynamiques de réseau sur ce thème notamment par le suivi des différents partenariats nationaux ;
- Un travail sur les enjeux forts pour les Parcs de renforcement des stratégies de tourisme durable (fréquentation touristique, itinérance, mobilité douce, démarches de communication engageante...) et de filières touristiques "nature" ;
- Une coordination avec le volet « tourisme » de la marque (lien Destination Parcs et Valeurs Parc) ;

Actions 2026 :

- Participation aux réseaux d'acteurs « Entreprises et biodiversité » : groupes de travail dédiés du Comité français de l'UICN, collectif des acteurs impliqués dans le dispositif « Entreprises Engagées pour la Nature » (EEN), comité de suivi de l'étude SINAPCE sur les leviers de mobilisation et de changement de pratiques des acteurs socio-professionnels, partenaires nationaux représentatifs des entreprises ;
- Appui aux Parcs dans la mise en œuvre de stratégie économique territoriale en lien avec la biodiversité et en particulier via la participation et la diffusion au sein du réseau des PNR d'éléments issus du Forum Biodiversité Économie 2026.
- Participation aux réflexions émergentes sur les crédits/certificats « Biodiversité ».
- Poursuite du travail d'animation engagé sur le thème "tourisme et biodiversité" autour de la gestion de la fréquentation touristique et d'activités de pleine nature. Ce travail se concrétise au sein du groupe de travail sur le développement maîtrisé de ces activités dans le cadre des chantiers sur la connaissance des flux au travers le développement d'Outdoorvision au sein du

réseau, la mise en œuvre de stratégie de communication engageante. Cela permet l'identification et l'analyse des expériences phares dans les Parcs, les démarches d'information et de sensibilisation, le transfert d'expériences grâce notamment à des webinaires...

Cela passe aussi par le déploiement de filières touristiques à la dimension du réseau s'appuyant sur la valorisation de la biodiversité préservée comme l'ornithologie (groupe de travail, outil de communication).

- Organisation d'un séminaire annuel tourisme/APN ;
- Suivi des différents partenariats nationaux (Fédérations sportives, opérateurs touristiques nationaux notamment ceux concernés par la marque Valeurs Parc), relation avec les ministères - Tourisme, Sports, Culture et autres institutions) ;
- Animation sur l'Itinérance et la mobilité douce (transfert d'expériences des Parcs du Massif central et mutualisation d'outils/ressources pour son développement - Labo des itinérances de l'IPAMAC) et sur la pratique du vélo (rapprochement avec l'association « Vélo et territoire » et partenariat avec les fédérations nationales cyclo et cyclisme) ;
Travail sur le développement maîtrisé des activités et la fréquentation touristique :
- Faciliter le déploiement au sein du réseau d'outils de connaissance des flux et de sensibilisation des pratiquants : "Outdoorvision" dans le cadre d'une coopération avec le ministère des sports et en lien avec des partenaires mais aussi des outils de sensibilisation (Biodiv'sports en lien avec la LPO) ;
- Animation du groupe de travail « Fréquentation et développement maîtrisé » ;
- Veille et travail sur des chantiers prioritaires (communication engageante, organisation d'éco-événements/gestion des manifestations sportives, gestion des relations avec les plateformes de partage de traces des pratiquants, développement des offres et pratiques adaptées au changement climatique (notamment la prise en compte du développement des ilots de fraîcheur), dans le cadre de formation/échange.

9.2 Accompagner la prise en compte de la biodiversité par les entreprises dans les PNR

Objectifs

- Sensibiliser et améliorer la prise en compte de la biodiversité par des entreprises TPE / PME localisées dans les « aires protégées habitées » que sont les territoires classés PNR.
- Faire jouer aux PNR leur rôle de territoires d'expérimentation sur le développement des liens entre économie et biodiversité, par des démarches territorialisées, et dans une logique de chaîne de valeur.

Actions 2026 :

L'année 2025 a permis d'élaborer la version test de l'outil de diagnostic biodiversité, mais aussi d'expérimenter cette version sur le territoire des 4 PNR expérimentateurs auprès d'entreprises volontaires (PNR des Baronnies Provençales, PNR de Brière, PNR Livradois-Foréz, PNR de Lorraine). Les chargés de mission des PNR expérimentateurs ont été formés à la thématique entreprises et biodiversité et à l'utilisation de l'outil dans sa version test. Les formations ont été ouvertes à d'autres PNR intéressés.

L'année 2026 se consacre à l'élaboration de la version finale de l'outil de diagnostic biodiversité et à la formation des PNR expérimentateurs et des PNR intéressés à l'utilisation de l'outil dans sa version finale. Ce travail sera appuyé par une prestation d'accompagnement par un expert. De plus, les 4 PNR expérimentateurs continueront leur accompagnement auprès d'entreprises volontaires de leur territoire avec l'outil (version test utilisée sur le premier semestre 2026 / version finalisée utilisée sur le deuxième semestre 2026). Le report budgétaire de 2025 sur l'année 2026 correspond à un démarrage retardé du lancement de la prestation (embauche de la chargée de mission 2 mois après la date prévisionnelle) et une réalisation de la prestation plus longue que ce qui était envisagé de façon prévisionnelle (prestation sur 2 ans, permettant de mettre en place une version test puis une version finalisée, jugée plus pertinente). La demande de report n'impacte pas la bonne réalisation du travail sur l'ensemble du projet.

9.3 Développement socio-économique et émergence d'activités nouvelles

Objectifs

- Aider les Parcs à venir en appui à l'émergence de projets économiques : dans le prolongement du travail réalisé sur les fabriques à projets ou par rapport à des dispositifs créés par des partenaires.
- Promouvoir l'entrepreneuriat innovant dans les Parcs et en particulier des entreprises dont les stratégies sont en cohérence avec les objectifs des chartes de Parc.
- Favoriser les échanges inter-Parcs sur des thèmes "développement et transitions" avec témoignages d'experts.

Actions 2026 :

- Promotion de l'entrepreneuriat : contribution à la 8ème édition du concours "innover à la campagne" ;
- Contribution à la réflexion sur l'innovation territoriale dans les Parcs au travers notamment l'analyse des démarches entrepreneuriales ;
- Poursuite de l'appui aux Parcs avec notamment les dispositifs et l'expertise de la Banque des Territoires/CDC ;
- Organisation d'un cycle de formation et d'échange entre chargés de mission sur le thème "Développement et transitions" des Parcs alimentant notamment le travail de révision de charte (sujets : maintien de commerces, entrepreneuriat innovant, filières biosourcées...)

10. Marque “Valeurs Parc” et marketing territorial

- **Président** : Éric Provost, président Parc Brière
- **Vice Président** : Benjamin Demailly (Vexin Français)
- **Directeurs référents** : Olivier Claude, (Ballons des Vosges) Ken Reyna (Mont Ventoux)

10.1 Accompagner et coordonner le déploiement de la marque “Valeurs Parc naturel régional” et de sa Destination Parcs

Objectifs

- Renforcer la reconnaissance de « Valeurs Parc naturel régional », marque de caution, en lien avec l’image des Parcs en poursuivant l’effort de communication et de marketing national engagé depuis 2016. Plus précisément, la marque constitue un outil privilégié dans le cadre de la construction de la « Destination Parcs ».
- Renforcer la « communauté Valeurs Parc » autour des techniciens, élus et marqués au niveau national.
- Conforter l’harmonisation de la marque au plan national, de son fonctionnement au sein du réseau (dispositif d’appui/suivi national de la marque), et veiller à la cohérence de son utilisation en rapport avec le règlement d’usage déposé à l’INPI.
- Accompagner les Parcs et les inter-parcs régionaux ou massifs (techniciens, élus) en favorisant les échanges d’expériences, en organisant un programme de formation et en venant en appui aux chargés de mission.
- Articulation avec d’autres outils :
- Promouvoir les Parcs en tant que destination à vivre via une communication inspirante des Parcs et de la Fédération vers les visiteurs/voyageurs/habitants.
- Accompagner les Parcs dans cette stratégie de promotion notamment via la formation et l’acculturation, la mutualisation de moyens et la mise en relation avec des opérateurs partenaires.
- Développement d’actions de partenariat avec d’autres signes de reconnaissance et acteurs engagés.
- Capitalisation et transfert de l’expérience des Parcs sur la marque jusqu’à l’international.

Actions 2026 :

1/ Poursuite du plan de déploiement de la marque appuyé en priorité par les bénéficiaires

- Renforcement de la communication sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram et autres supports de la Fédération en lien avec ceux des Parcs avec la poursuite d’une animation en interne, et continuité de la valorisation de création de nouveaux contenus. Une communication qui s’inscrit dans le cadre d’une stratégie ciblant le grand public (communauté des personnes intéressées par les Parcs) en complément des institutionnels (cible déjà engagée).
- Création de photos/vidéos locaux pour plus de contenus et afin de conforter cette communauté.

- Adaptation de contenus rédactionnels existants pour alimenter la plateforme numérique Destination Parcs et ses canaux de diffusion.
- Partenariats nationaux avec des médias et opérateurs relais :
- Partenariats médias : création de nouveaux partenariats (numérique/print) ;
- Partenariats avec des opérateurs relais : valorisation de la marque dans le cadre des offres « Destination Parcs » et actions à conduire avec des agences avec lesquelles nous sommes liés par la marque.
- Politique événementielle :
- Reconduction de l'opération « Grand Pique-nique des Parcs » en lien avec d'autres manifestations dans les Parcs (opération sur les réseaux sociaux et campagne de promotion à l'année des autres événements Parcs) ;
- Opérations bonifiées par l'outillage des Parcs en supports de communication à l'effigie de la marque : supports/idée de conception, impressions d'outils de communication destinés aux Parcs et leurs bénéficiaires.
- Articulation avec la communication institutionnelle :
- Croisement entre différentes commissions : marque, communication, tourisme, agriculture.
- Accompagnement à la présentation de « Valeurs Parc » sur la refonte du site de la Fédération (appui Mélanie Da Cunha pour le lien avec la communication Fédérale), support privilégié de communication pour la cible des professionnels (avec renvoi vers la plateforme inspirante Destination Parcs pour les fiches des professionnels marqués).
- Animation et accompagnement des Parcs à l'alimentation de la base de données nationale des bénéficiaires de la marque et à sa valorisation (sur la plateforme Destination Parcs pour une communication vers les consommateurs/visiteurs).
- Mise à jour des documents de présentation et de promotion de la marque.
- Poursuite de l'alimentation de l'extranet, des dossiers partagés (et de sa mise à jour ; bibliothèque de contenus).
- Suivi des kits de communication, de formations et de bilans des actions de communication.

2/ Poursuite de la stratégie de Destination Parcs en lien avec la marque

- Suivi et alimentation de la plateforme web inspirante « Destination Parcs » (fiches Parcs et expériences) ;
- Déploiement de la communication digitale (plateforme numérique, contenus à créer ou à adapter et à faire remonter) en lien avec ceux déjà existants ;
- Valorisation d'offres marquées actuelles promues sur la plateforme numérique « Destination Parcs » portées par des prestataires et producteurs locaux en direct, des agences de dimensions nationales, TO/réceptifs régionaux, de partenariats avec des acteurs commerciaux, CE... ;
- Conduite des actions de communication payantes : campagnes de sponsoring, référencement, bannières de publicités sur des médias.

3/ Animation nationale

- Suivi de la marque et évaluation de son impact ;
- Travail de création de nouveaux référentiels ;
- Poursuite de la collaboration et rapprochement entre les marques « Valeurs Parc naturel régional » et « Esprit Parc national » ;

- Accompagner les Parcs dans la mise en œuvre de la marque et harmonisation des marquages au sein du réseau (commission nationale marque) ;
- Programme de formations/échanges (exemples de thèmes déjà traités : initiation des nouveaux chargés de mission, accompagnement sur la mise en œuvre de nouveaux référentiels, rôle des élus dans le développement de la marque, poursuite de sessions sur la communication en lien avec le pôle communication (exemples : réseaux sociaux, outils numériques, optimisation de la communication par les pros...) ;
- Poursuite du renforcement de la communauté marque en lien avec les bénéficiaires et en direction des élus (visioconférences avec des élus concernés par la marque et la Destination Parcs) ;
- L'encouragement aux démarches inter-Parcs régionales qui constituent un excellent creuset pour favoriser le développement de la marque ;
- Accompagner les Parcs par :
 - Des conseils personnalisés ;
 - L'organisation d'un séminaire « marque » dans un Parc à destination des agents des Parcs pour favoriser les échanges d'expériences et d'information entre eux et alimenter la dynamique au sein du réseau (la question du marketing territorial sera aussi traitée lors du séminaire tourisme) ;
- La création d'un guide d'utilisation de la marque regroupant notamment le contenu des formations déjà conduites ;
- La création, mise à jour de nouveaux documents de promotion.

11. Aménagement du territoire, urbanisme, paysage, climat et énergie

- **Président** : Philippe Gamen, Président Parc Massif des Bauges
- **Vices Présidents** : Patrice Marchand (Oise Pays de France), Stéphane Rodier (Livradois Forez)
- **Directrices référentes** : Séverine Adroguer (Pyrénées Catalanes) Laure Galpin (Luberon)

11.1 Le paysage : préambule et résultante du projet local

Objectifs

- Mettre en évidence le paysage comme préalable et résultante à toute politique au travers de la valorisation des pratiques des Parcs naturels régionaux dans la continuité des 30 ans de la Loi paysage.
- Sur 17 % du territoire, accompagner le réseau des Parcs dans la mise en œuvre des politiques publiques et capitaliser sur les remontées de terrain pour proposer d'éventuels ajustements aux décideurs.

Objectifs opérationnels :

- Favoriser les échanges mettant en évidence la qualité paysagère et ses liens avec le projet local
- S'assurer de la prise en compte du paysage comme élément structurant dans les politiques publiques, du législatif jusqu' à l'opérationnel
- Travaux spécifiques sur l'encadrement de la publicité dans les Parcs, notamment suivi du transfert du pouvoir de police aux collectivités
- Participer aux travaux de recherche pilotés par le bureau des paysages : faciliter les relations avec les Parcs
- Accompagner le bureau des paysages dans la prise en compte du projet local comme garant de la qualité du paysage
- Repérer et valoriser des modèles et projets innovants.

Actions 2026 :

- Préparation et animation de 6 webinaires paysage à destination du réseau des Parcs incluant une enquête en amont sur, leurs pratiques, avec possibilité d'élargissement en concertation avec le bureau des paysages et de la publicité, articulés avec 4 webinaires spécifiques à l'urbanisme (voir fiche urbanisme) ;
- Participation aux travaux et aux événements et aux différents groupes de travail, comités et colloques relatifs en fonction des demandes du Bureau des paysages et de la publicité ... ;
- Participation aux travaux relatifs à la préservation et l'amélioration de la qualité patrimoniale des territoires de Parc : qualité des paysages, des patrimoines bâtis et des espaces naturels.
- Rédaction et diffusion de 2 numéros du *Lien Paysage, urbanisme et architecture*.
- Réflexion sur la plus-value des politiques locales d'aménagement du territoire.

11.2 Le réseau des Parcs naturels régionaux acteur efficient de la maîtrise de l'espace et du développement des territoires

Objectifs

Accompagner les 59 parcs dans la trajectoire de frugalité foncière, de renouvellement urbain allant de l'articulation avec les chartes à « l'assistance à maîtrise d'ouvrage » auprès des collectivités. Différentes problématiques d'actualité seront traitées comme l'intégration des énergies renouvelables, la préservation du foncier agricole, la mise en place des trames écologiques dans les documents d'urbanisme, la qualité de l'espace public et la gouvernance de la planification.

Actions 2026 :

- Organisation de 3 webinaires sur le thème du projet local et de la maîtrise de l'espace incluant une enquête en amont sur les pratiques des Parcs en amont
- Participation aux instances nationales traitant du ZAN
- Participation au réseau Planif' Territoires
- Production de 2 infolettres *Le Lien Paysage, urbanisme et architecture*
- Participation aux groupes de travail du bureau de la planification

11.3 Ateliers Hors les murs : accompagner la revitalisation des petites villes et communes rurales par l'enseignement supérieur

Objectifs

- Créer des passerelles entre l'enseignement supérieur, la recherche et les territoires afin de stimuler le développement local des territoires ruraux.
- Favoriser le croisement des disciplines et des compétences dans les programmes pédagogiques des universités, des grandes écoles et des formations professionnelles.
- Élargir le spectre des disciplines impliquées pour travailler avec l'ensemble des formations qui ont traités à l'organisation territoriale : sociologie, anthropologie, économie, écologie, architecture, urbanisme, paysage, design, droit...
- Favoriser dans l'enseignement supérieur à l'inter-semestre, la possibilité pour les établissements de coopérer.
- Former les futurs diplômés aux spécificités d'exercer dans le monde rural et à la manière de conduire un projet de développement local
- Apporter aux communes des pistes de développement local imaginées à partir d'un dialogue avec les acteurs et d'un diagnostic fin des ressources et des potentiels.

Actions 2026 :

- Promotion et communication de l'appel à manifestation d'intérêt auprès des territoires et de l'enseignement supérieur.
- Mise en réseau des territoires et des établissements d'enseignement supérieur : organisation et animation de webinaires spécifiques, relais des initiatives via les infolettres de la Fédération (Lien Paysage, Magazine Parcs...), événements communs...

- Accompagnement des communes dans l'expression de leurs besoins et la formulation des enjeux, tenant compte des spécificités locales et des politiques publiques à l'œuvre : ÉcoQuartiers, Plan de Paysage, programmes de revitalisation et renouvellement urbain ...
- Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le montage des dossiers auprès des territoires et des établissements d'enseignement supérieur.
- Participation aux ateliers lors des périodes d'immersion des étudiants et lors des restitutions des travaux.
- Capitalisation et valorisation tout au long de l'année des expériences au travers de différents supports de communication et lors des temps d'échanges organisés par la Fédération des Parcs et ses partenaires.
- Organisation et animation de trois comités de sélection pour désigner les projets lauréats sur la base de leur candidature : préparation de l'ordre du jour, étude des dossiers de candidatures, animation des échanges et débats, production d'un compte-rendu, rédaction des courriers d'information et de notification aux candidats lauréats. Les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt bénéficieront d'un soutien technique et financier à hauteur de 2 500 euros.

11.4 Ateliers hors les murs « biodiversité »

Objectifs

Une expérimentation visant à accompagner les élus locaux dans leur réflexion sur la biodiversité à l'échelle communale grâce aux *Ateliers hors les murs* a été lancée en 2024 avec le soutien du ministère de la Transition écologique et l'Office français de la biodiversité.

Ce volet thématique dit des *Ateliers hors les murs « biodiversité »* immergent des étudiants issus de disciplines différentes et complémentaires (écologie, paysage, architecture, géographie, sociologie, agronomie, aménagement du territoire...) dans l'objectif de questionner la prise en compte des enjeux de biodiversité dans le projet local, par exemple sous l'angle du cadre de vie, de la santé globale ("une seule santé"), de l'agroécologie avec le développement des filières de proximité, la sensibilisation et la mobilisation des habitants, etc. Et ainsi accompagner les collectivités dans un projet éclairé de gestion de l'espace.

Ces croisements pluridisciplinaires pourront aider la réflexion des élus pour une mobilisation vertueuse de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales et accompagner une démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale (dispositif "ABC" de l'OFB ou assimilé).

Les expérimentations conduites en 2024 et 2025 attestent du succès de la démarche, tant dans la réception des travaux par les collectivités territoriales que par l'intérêt des formations d'enseignement supérieur. En 2026, les projets accompagnés et lauréats poursuivront d'explorer le champ des thématiques et de convaincre les formations en écologie à passer le pas de la pluridisciplinarité.

Les comités de pilotage associent la DEB et l'OFB en plus des autres partenaires de la démarche *Ateliers hors les murs*, à savoir la DHUP, le MC et le MESR.

Actions 2026 :

- Promotion et communication de l'appel à manifestation d'intérêt auprès des territoires et de l'enseignement supérieur.
- Connaissance des écoles et formations en écologie et en environnement, identification de leurs compétences et des enjeux pédagogiques.

- Mise en réseau des territoires et des établissements d'enseignement supérieur : organisation et animation de webinaires spécifiques, relais des initiatives via les infolettres de la Fédération (Lien Paysage, Magazine Parcs...), événements communs...
- Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le montage des dossiers auprès des territoires et des établissements d'enseignement supérieur.
- Participation aux ateliers lors des périodes d'immersion des étudiants et lors des restitutions des travaux.
- Capitalisation et valorisation tout au long de l'année des expériences au travers de différents supports de communication et lors des temps d'échanges organisés par la Fédération des Parcs et ses partenaires.
- Organisation et animation de trois comités de sélection pour désigner les projets lauréats sur la base de leur candidature : préparation de l'ordre du jour, étude des dossiers de candidatures, animation des échanges et débats, production d'un compte-rendu, rédaction des courriers d'information et de notification aux candidats lauréats. Les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt bénéficieront d'un soutien technique et financier à hauteur de 2 500 euros.

11.5 Ecoquartiers : intégrer les enjeux d'adaptation et de filières locales

Objectifs

- Poursuivre l'engagement des collectivités des Parcs naturels régionaux dans le label renouvelé
- Alimenter en innovations et expérimentations le réseau national et favoriser l'intégration d'enjeux liés l'adaptation (SFN, pertinence des choix de biodiversité, économie circulaire)
- Identifier des EcoQuartiers dans les PNR porteurs sur les questions adaptations et filières locales et produire une infographie pratique

Actions 2026 :

- Participation à l'ensemble des travaux en lien avec l'évolution de la nouvelle démarche EcoQuartier en y apportant le retour d'expérience et les réflexions prospectives du réseau des 59 Parcs
- Réalisation de visios d'échanges avec les collectivités PNR porteuses d'EcoQuartier sur l'évolution de ces quartiers face aux enjeux du changement climatique.
- Déplacement sur site EcoQuartier adaptation
- Réalisation d'une infographie « Mon EcoQuartier s'adapte » et de deux fiches pratiques

11.6 Adaptation carbone-énergie : Agir face aux enjeux de transition énergétique et climatique en cohérence avec le projet de territoire des Parcs

Objectifs

La Fédération poursuit son travail de coordination et d'accélération des stratégies énergétiques, carbone et climatique en cohérence avec les enjeux spécifiques des Parcs. Ces trois thématiques ont pris de l'importance tant dans les politiques publiques que dans les chartes de Parcs.

En 2026, la Fédération entend mettre l'accent sur le partage de connaissance, les réflexions croisées et les outils de connaissance. La mobilité identifiée fortement lors du séminaire de 2025 fera l'objet d'un nouveau groupe de travail spécifique et un groupe de travail carbone sera activé notamment autour de la valorisation financière, de l'accompagnement des acteurs. La Fédération poursuivra son travail sur le mixte énergétique et sur la convergence des enjeux carbone climat énergie au sein des actions territoriales

Actions 2026 :

1/ Adaptation

La Fédération poursuivra le cycle de webinaires sur les entrées techniques ou les retours d'expérience avec un accent sur le portage de l'animation.

- Poursuite des webinaires techniques sur les outils et enjeux de l'adaptation (dont Solutions Fondées sur la Nature)
- Valorisation des initiatives des PNR sur le sujet
- Réunion d'échange avec les différents GIEC régionaux travaillant avec les PNR
- Valorisation et approfondissement des résultats d'une enquête sur l'eau et ses usages non agricoles (liens avec la BDT sur Aquagir)
- Séminaire "Energie Adaptation" en juin (Parc en cours de définition)
- Réalisation d'une douzaine de fiches pratiques "Adaptation et PNR"
- Suivi des politiques nationales
- Suivi de la mise en oeuvre du Plan national d'adaptation au changement climatique 3, et remontées nationales

2/ La question carbone et les outils de mobilisation territoriale

Dans un cadre où la dimension carbone ne cesse de prendre de l'importance, la Fédération souhaite poursuivre son action :

- Engagement sur les labels forestiers bas carbone et organisation d'un webinaire
- Suivi règlementaire et politique
- Lien avec les structures proposant d'appuyer financièrement des stratégies carbone
- Travaux avec EDF sur une évaluation plus fine de la relation PNR carbone
- Groupe de travail sur la gestion des certificats carbone

3/ Energie

Le chantier des zones d'accélération est toujours d'actualité avec une veille et une animation sur le sujet.

- Points réguliers avec les techniciens du réseau
- Travaux sur la biodiversité et l'énergie en appui sur le life
- Webinaire avec Enedis sur les outils de gestion pour les communes
- Séminaire technique annuel

11.7 Rénovation, filières de matériaux biosourcés et géo-sourcés et qualité architecturale : Favoriser l'innovation technique et le développement des filières, dans le cadre de la rénovation thermique et de la construction en préservant les patrimoines

Objectifs

- Renforcer et animer le réseau des 59 Parcs sur la question de la rénovation du bâti et de la mobilisation des matériaux biosourcés
- Accompagner les filières de la construction, les acteurs territoriaux (grand public, collectivités, entreprises)
- Favoriser l'innovation notamment en lien avec les universités et centres de recherche
- Travailler sur l'intégration des biosourcés dans les préconisations faites par les structures accompagnantes de la rénovation (France rénov, etc...)
- Travailler sur la formation et l'accompagnement des référents des 59 Parcs
- Concilier qualité architecturale et rénovation énergétique

Actions 2026 :

- Rencontre Eco construction et biosourcés sur un PNR
- Poursuite de l'engagement dans les démarches nationales en faveur de la convergence entre rénovation et qualité architecturales (à l'exemple de l'implication dans le CREBA ou auprès des partenaires de l'énergie)
- Animation et réunions régulières sur les attentes et les retours d'expérience des missions de conseil
- Visios techniques d'échanges entre le réseau et les partenaires

11.8 Stratégies territoriales et outils en faveur de la maîtrise de la pollution lumineuse

Objectifs

- Accompagner la prise en main des évolutions présentes et à venir du cadre réglementaire
- Mobiliser des partenaires privés
- Meilleure prise en compte de la biodiversité
- Contribuer à la mise en œuvre d'une boîte à outils « maîtrise éclairage et enjeux territoriaux » pour appuyer les acteurs locaux
- Poursuite du travail inter réseaux sur les RICE et les labels
- Lancement officiel et suivi de la labellisation 2026 du label « Entreprise engagée pour la nuit et son environnement ».

Actions 2026 :

- Organisation d'un cycle de visios sur les enjeux terrain avec les 59 pnr, la DGPR et les partenaires (une dizaine de visios)

- Poursuite de la mobilisation du réseau via des groupes d'échanges techniques
- Coordination avec les acteurs porteurs de label (ANPCEN, Dark Sky France notamment)
- Accompagnement : animation conjointe du label national « entreprise engagées dans une stratégie territoriale de qualité du ciel et de l'environnement nocturne » et RICE et intégration pérenne des ambitions énergétiques et biodiversité
- Groupe de travail RICE
- Participation au réseau RICE national
- Participation au réseau Dark Sky Franc

11.9 Intégrer pleinement les enjeux de la biodiversité dans les projets ENR au sein des aires protégées et constituer une communauté de suivi et des outils d'appui

Objectifs :

Dans un contexte d'accélération des tensions sur la relation biodiversité et énergie, cette action propose de :

- Capitaliser les expériences de gestion au sein ou en périphérie immédiate d'aires protégées afin de pouvoir proposer des éléments méthodologiques
- Créer et mobiliser un réseau d'acteurs des aires protégées, des partenaires de ces thématiques pour partager les expériences et les outils d'analyse
- Contribuer à l'émergence durable d'un centre de ressource sur l'équilibre entre biodiversité et énergies renouvelables (Observatoire des EnR et de la biodiversité, animé par l'OFB et l'ADEME).

Actions 2026 :

- Organisation de 2 webinaires sur des thématiques à fort enjeux pour l'ensemble des parties prenantes. L'objectif étant de favoriser le partage d'expérience et d'encourager les retours constructifs. Il permet également d'identifier et de rassembler les acteurs souhaitant partager et diffuser leurs expériences et méthodologies.
- 1 rencontre annuelle réunissant gestionnaires d'aires protégées, développeurs d'énergies renouvelables, représentants des collectivités, scientifiques et autres acteurs clés. Cet événement, axé sur les échanges et les débats, bénéficiera de l'appui d'une facilitatrice graphique qui synthétisera visuellement les discussions, permettant ainsi de mieux communiquer sur les points essentiels abordés.
- Réalisation de 2 films illustrant des exemples concrets de projets d'ENR conciliant les enjeux de biodiversité et énergie dans les aires protégées. Cet outil est également un outil de communication auprès de l'ensemble du réseau.
- Pour communiquer sur les actions de ce LIFE BIODIV FRANCE sont prévue durant l'année la participation à 1 colloque / séminaire

L'ensemble des productions, webinaires et événements seront relayé par l'Observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité, animé par l'OFB et l'ADEME.

12. Vie culturelle, social et éducation

- **Président** : Jean-Jacques Boussaingault, Président Gâtinais Français
- **Vices Présidents** : Dominique Allix (Monts d'Ardèche), Laurent Laroche (Brenne)
- **Directeurs référents** : Nathalie Sautter (Alpilles), Olaf Holm (Montagne de Reims)

12.1 Animation du réseau culture et éducation

Objectifs

- Coordonner et animer le réseau des chargés de mission culture et éducation des Parcs naturels régionaux de France.
- Coordonner et mettre en œuvre la convention entre le ministère de la Culture et la FPNRF

Actions 2026 :

1/ Animer les échanges des membres du réseau culture et éducation des PNR

- Travailler à l'échelle du réseau à la mise en œuvre concrète de la convention pluriannuelle avec le ministère de la Culture et en lien avec la charte partenariale relative à l'éducation au territoire et au développement durable.
- Organiser le Séminaire national de 2026 et les réunions de la Commission « Vie culturelle, sociale et éducation » du 1^{er} et du 2nd semestre 2026.
- Encourager les échanges et la valorisation des expériences innovantes dans les Parcs (organisation de webinaires).
- Représenter la FPNRF et le réseau « Culture et Éducation » dans les instances nationales.
- Préparer le bilan et l'évaluation de la convention 2022-2025 et réaliser le renouvellement de la Convention cadre 2026-2029.

2/ Mettre en place une action spécifique « Culture scientifique, technique et industrielle »

En s'appuyant sur la stratégie nationale de la culture scientifique, technique et industrielle du ministère de la Culture, il s'agira de :

- Animer un groupe de travail sur le sujet.
- Organiser un programme de plusieurs webinaires thématiques, ouverts au réseau Culture et Éducation des Parcs naturels. A titre d'exemples : Présentation de la SNCSTI, les sciences participatives, la culture et la médiation scientifique dans les missions des Parcs, l'Éducation Artistique et les Sciences, ...
- Organiser la tenue dans un Parc naturel d'une journée nationale sur le thème de la Culture et de la Médiation Scientifique et Technique dans les Parcs naturels régionaux.
- Faire du lien avec l'action fédératrice autour de la lecture dans les Parcs et les bibliothèques publiques. En effet, le livre *J'explore la France et ses merveilles* aborde les thématiques comme : le patrimoine industriel, les énergies renouvelables, le bâti ancien et l'écoconstruction, ...

3/ Animer des ateliers de travail

Organiser des groupes de travail et de réflexion au sein du réseau des chargés de mission « Culture et Éducation » des Parcs.

4/ Veille partenariale

- Assurer une représentation dans les instances nationales, têtes de réseaux, ...
- Prendre contact avec des instances nationales susceptibles de donner naissance à des projets partenariaux dans les années à venir.

5/ Renforcer les liens entre les PNR et les DRAC, les Rectorats, les DSDEN

6/ Capitalisation et valorisation des actions

7/ Coordonner et assurer la mise en œuvre du programme d'actions

12.2 Des outils pour le patrimoine vivant dans les Parcs

Objectifs :

Mettre en œuvre la convention cadre de partenariat entre le ministère de la Culture et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, autour des thèmes suivants : Préservation et valorisation du cadre de vie - Développement de la vie culturelle des territoires, facteur de cohésion sociale.

Renforcer l'identité culturelle et l'appropriation par les habitants :

- En soutenant l'identification du patrimoine culturel immatériel (PCI) en lien avec les territoires des Parcs (Inventaires national du PCI), contribuant ainsi à l'élaboration de mesures de sauvegarde et de valorisation ;
- En privilégiant le mode participatif et l'approche ethno/anthropologique des projets, en lien avec les DRAC, les technopôles labellisés du ministère de la Culture et l'Université ;
- En accompagnant les projets de collecte documentaire sur les pratiques du PCI et d'exposition en ligne des ressources numériques constituées, et en s'impliquant si nécessaire dans la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des éléments présents sur les territoires des Parcs.

L'un des buts principaux de cette opération est de poursuivre la montée en compétence des agents des Parcs grâce au partage d'expériences, considérant que les échanges qu'ils soient intergénérationnels, interculturels contribuent activement à la préservation des patrimoines vivants des Parcs naturels, et ce pour plus de résilience sur leurs territoires ruraux.

Actions 2026 :

Le but principal de cette opération est d'une part, de poursuivre une large diffusion des principes et des enjeux du PCI dans les Parcs naturels régionaux et d'autre part, de proposer une série de rencontres et d'outils opérationnels thématiques :

- La rédaction de fiches d'inventaires,
- L'élaboration de dossier de labellisation,
- La réalisation d'archives,
- La valorisation du patrimoine vivant par les outils de médiation (par exemple : l'exposition *Patrimoine vivant : à la découverte de l'immatériel* de l'UNESCO, l'exposition itinérante de France PCI ou encore l'exposition *Sortez des clichés* de la FEMS), du numérique, des sites Internet, des réseaux sociaux.

12.3 L'engagement de la jeunesse en faveur de la biodiversité dans les Parcs naturels régionaux

Objectifs

- Continuer à contribuer activement au déploiement des deux dispositifs que sont « le Service Civique Écologique » et « les Aires Éducatives Terrestres et Marines » dans les Parcs afin de favoriser les initiatives visant à mobiliser ces acteurs à l'échelle des territoires.
- Encourager tous les liens possibles qui peuvent être faits entre les actions permettant l'engagement collectif et le mieux-être de la jeunesse dans les Parcs naturels régionaux, afin, de passer de l'éco-anxiété à la conduite d'actions éco-consciente.
- Faciliter les rapprochements effectifs entre les structures pouvant accueillir les jeunes et celles œuvrant en faveur de l'environnement et de la Nature.
- Partager les expériences et capitaliser.

Actions 2026 :

1/ Pour le Service Civique Écologique

- Diffuser les résultats des recommandations de l'étude et du vade-mecum et contribuer à leur mise en œuvre ;
- Animer le réseau des Parcs naturels régionaux sur le sujet du SCE.

2/ Pour les Aires Éducatives

En s'appuyant sur le rendu de l'étude et le vade-mecum, il s'agira de poursuivre l'accompagnement des Parcs naturels régionaux en la matière.

- Animer le réseau des Parcs naturels régionaux coordonnant le dispositif des Aires Éducatives sur leur territoire ;
- Organiser une formation sous la forme de webinaire qui pourrait s'intituler *Passer de l'état d'éco-anxiété à l'éco-résilience dans nos pratiques professionnelles*, ouverte au réseau Éducation et Culture des Parcs naturels.

Les objectifs pédagogiques de cette formation seraient globalement de :

- Prendre conscience, grâce à un travail réflexif, des conséquences de l'éco-anxiété ;
- Prendre connaissance des mécanismes psychologiques et neuroscientifiques qui se jouent lors des situations d'éco-anxiété. Grâce à ces apports, travailler au changement de postures et de pratiques professionnelles dans le cadre de l'accompagnement des différents publics en général et de la jeunesse en particulier ;
- Diffuser les résultats des recommandations de l'étude et du vade-mecum et contribuer à leur mise en œuvre.